

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet éolien du Fourris

Contributions du 14/02/2022 au 17/03/2022

Rapport généré le 21/03/2022 à 09:02:36

Nombre d'avis déposés : 147

E1 - LAMOTTE Julien [EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES]

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 13:51:11

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Ferme éolienne de Fourris: commune de Melle, Lusseray et Brioux sur Boutonne: Enquête publique

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Vous trouverez ci-joint mon courrier d'accompagnement soutenant le projet de la Ferme éolienne de Fourris, communes de Melle, Lusseray et Brioux sur Boutonne (79) Bonne réception, Julien LAMOTTE Responsable Service Eolien EIFFAGE ENERGIE Systèmes - Maine Bretagne ZI Sud est – 4, rue des charmilles – CS 67773 – 35577 CESSON SEVIGNE T. +33 (0)2 99 51 30 30 - M. +33 (0)6 23 98 24 56

Cet e-mail et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et sont exclusivement adressés au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus. Toute diffusion, exploitation ou copie sans autorisation de cet e-mail et de ses pièces jointes est strictement interdite. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d' avertir immédiatement l'expéditeur. EIFFAGE décline toute responsabilité si ce message a été modifié ou falsifié.

This message and any attachments may contain confidential information and are established exclusively for his or its recipients. Any use of this message, for which it was not intended, any distribution or any total or partial publication is prohibited unless previously approved. If you receive this message in error, please destroy it and immediately notify the sender thereof. The EIFFAGE Group declines all responsibility concerning this message if it has been altered or tampered with.

Pièce(s) jointes(s) :



Document : Courrier EES, EP Fourris 14.02.22.pdf, page 1 sur 1



EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE
4, rue des Charmilles, CS 67773
35577 CESSON-SEVIGNE
Tel 02 99 51 30 30 - Fax 02 99 32 29.39

MAIRIE
Quartier Mairie
79 500 MELLE

Cesson Sévigné, le Lundi 14 Février 2022

Objet : Enquête publique Ferme éolienne du Fourris, Communes de Melle, Lusseray et Brioux sur Boutonne (79)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'entreprise Eiffage est un acteur depuis 2005 dans la construction de parcs éoliens. Nous intervenons via nos filiales locales dans les domaines des travaux publics, fondations, réseaux électriques et fibres optiques, maintenance.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien au projet de la Ferme éolienne du Fourris situé sur les communes de Melle, Lusseray et Brioux sur Boutonne. Nos entités Eiffage Travaux Publics basée à La Crèche (79) et Eiffage Energie basée à François (79) sont susceptibles d'intervenir dans la construction de ce projet. Il pourrait mobiliser 20 personnes pendant 3 mois environ sur la réalisation des voiries et terrassements et 8 personnes pendant 2 mois environ pour la réalisation des travaux de raccordement électrique et fibre optique du parc.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Le Responsable Du Service éolien,

Julien LAMOTTE

**EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
MAINE BRETAGNE**
4 rue des Charmilles - ZI Sud Est
BP 91458 - 35514 Cesson Sévigné Cedex

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE, Z.I Sud Est
4 Rue des Charmilles, CS 67773, 35 577 CESSON SEVIGNE
S.A.S au capital de 500 000 €
RCS RENNES 388 772 105

Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : Favorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - Suire Olivier - Saint-Coutant

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 19:37:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien Fourris

Contribution :

Je suis défavorable à ce projet, le secteur de Melle est déjà saturé de ces éoliennes industrielles. Cette façon de créer de l'électricité ne sert à rien vu que dans le même temps il faut créer une façon pilotable de faire de l'électricité pour les jours où le vent est en panne, pas assez fort, ou en trop fort. Donc autant ne faire que du pilotable, plus performant est surtout plus discret.

Tant pis pour les rentiers de l'éolien

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Type : Observation

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - Fontaine Perrine - La Chapelle-Pouilloux

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 07:38:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable pour nouveau parc éolien du Fourris

Contribution :

Je désapprouve ce nouveau parc éolien dans notre si beau paysage, qui en devient tout laid tellement il y en a. J'aime ma campagne et je ne veux pas vivre dans ce paysage industriel qui se dessine. L'éolienne ne produit que trop peu d'électricité, rapporte beaucoup d'argent aux promoteurs et nous payons malgré la gratuité du vent de plus en plus de taxe, et gâche notre si belle planète. Fabrication de l'éolienne trop énergivore en CO2, et qui peut dire que c'est écologique ça ? Mettre du béton armé par tonne pour une éolienne non recyclable... écologique ? Nous n'avons pas la même définition alors

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Marlow John - Melleran

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 13:21:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre

Contribution :

Trop d'éoliennes dans le sud-est des Deux-sèvres. Je peux compter 38 d'un endroit de ma commune

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - DUBRAY Jean-Jacques - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 17:59:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien du Fourris

Contribution :

Saturation visuelle en sud deux-sèvres et ses environs

Méthode agressive des promoteurs

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - PUYGRENIER Marcel - Saulgond

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 21:53:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes :

Ce projet constitue un danger sanitaire pour les riverains. Je souffre d'acouphènes qui peuvent être dus à la présence des éoliennes à 1,7 km de mon domicile.

Selon la presse, les élus de la région sont contre cette installation qui aggraverait la saturation paysagère par les éoliennes, trop c'est trop.... VOLKSWIND ne respecte pas les représentants des citoyens.

La réalisation de ce projet mettrait en danger :

- le captage d'eau potable "Le Logis " sur la route de Lusseray
- le cadre dans lequel s'insère les monuments historiques proches
- la santé des riverains qui sont sensibles aux bruits de basse fréquence et aux infrasons
- les chiroptères dont un très grand nombre d'espèces est présent sur ce site, c'est un endroit extrêmement favorable aux chauves souris.
- l'avifaune dont de nombreuses espèces sont présentes sur le site
- le cadre de vie des riverains , une vue sur les éoliennes entraîne la dévalorisation des habitations
- les milieux naturels en artificialisant les sols

Il faut savoir que la production électrique éolienne est soumise aux fluctuations du vent, lorsque le vent est insuffisant ou absent, des centrales électriques pilotables doivent prendre le relais, ce qui représente un investissement double en moyens de production et une multiplication des sommes consacrées à la construction de nouveaux réseaux. La production minimum éolienne était de seulement 45 MW le 5 septembre 2021 à 11 h 45 pour un parc installé de 18 549 MW, soit une absence quasi-totale de production. Source :

<https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite>

En conséquence, je vous demande monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Avec mes remerciements pour l'attention portée à mes observations, recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes respectueuses salutations.

Marcel PUYGRENIER

4, lieu dit Bachellerie

16420 Saulgond

marcel.puygrenier@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - DAIX Karine - Loubillé

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 09:33:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien du Fourris : avis défavorable

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous prie de bien vouloir noter ma contribution avec avis défavorable au projet de parc éolien du Fourris, et ce pour plusieurs raisons. Je vis dans une petite commune du pays mellois, à une vingtaine de kilomètres du lieu envisagé pour la construction de ce parc éolien, je suis installée depuis trois ans dans la région et depuis mon arrivée les parcs ne cessent de se développer, la campagne s'enlaidit de jour en jour, les promoteurs ne tiennent aucun compte de l'avis des habitants, nous sommes arrivés à saturation. Les éoliennes ne sont pas comme on voudrait nous le faire croire une énergie verte, elles sont potentiellement dangereuses pour la santé humaine (infra-sons, bruits résiduels...), elle détruisent faune et flore, en l'occurrence ce projet situé proximité d'une zone Natura 2000 et de ZNIEFF amènerait à la destruction de haies qui mettront des années à redevenir des zones de nidification pour nos oiseaux, je ne parle pas de l'hécatombe au niveau des chauves-souris... Ces éoliennes dégraderaient également le paysage et le patrimoine bâti historique et touristique. D'autres que moi, plus spécialistes vous donneront sans doute à lire des dossiers complets, chiffres à l'appui, je ne peux de mon côté que vous faire entendre les mots d'une simple citoyenne, amoureuse de nos campagnes et révoltée à l'idée qu'on puisse encore en 2022 aller contre l'avis de la majorité des habitants de nos communes rurales et favoriser des promoteurs qui ne sont là que pour gagner de plus en plus d'argent sous un faux prétexte d'écologie !

Espérant que vous vous rangerez du côté du "simple" plutôt que du "fort", je vous demande Monsieur le Commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Cordialement. Karine DAIX

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Françoise - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 13:29:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable au projet le Fourris

Contribution :

Monsieur le commissaire

Je suis défavorable à ce projet de densification scandaleux sur les communes de Melle, Lusseray et Brioux sur Boutonne .

Non, Le Mellois n' a pas la vocation à accueillir ce nouveau parc qui aggrave encore la saturation éolienne de notre territoire et va à l'encontre du Sraddet Nouvelle-Aquitaine qui préconisait entre autres une répartition plus équitable des centrales éoliennes vers le sud de la grande région.

Non , Volkswind ne peut pas "licencier la population " d'un revers de main En septembre 2020 Volkswind comptabilise la présence de 3 personnes sur ses 2 permanences au cours desquelles étaient exposées les études d'impact . Volkswind contrevient à la convention d'Arrhus .

Non , Volkswind ne doit pas être autorisé à détruire 542 ml de haies mettant en danger la biodiversité .

Non , Volkswind qui n'a que des intérêts privés ne peut pas utiliser le Réseau de transport d'électricité existant que les citoyens ont financé .

Non, Volkswind ne peut pas imposer ces machines de 180m à des gens installés à 500 mètres .

AVIS DEFAVORABLE AU PROJET FOURRIS

Cordialement

Françoise Bourreau

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Type : Observation

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - BOURREAU Françoise - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 13:54:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contribution enquête publique le fourris

Contribution :

Volkswind annonce un capital de 20 000 euros pour la ferme éolienne du Fourris en août 2021 : Or , depuis le 1er janvier 2022 l'obligation de provision qui était de 50 000 euros pour le démantèlement a été portée à 150 000 euros . Volkswind est-il en mesure de répondre à cette obligation?

100%du capital Volkswind a été cédé au groupe suisse AXPO en 2015 . Volkswind peut-elle prétendre agir pour lutter contre le réchauffement climatique ou pour engranger de l'argent?

Volkswind ne peut pas ignorer que l'implantation de nouvelles éoliennes sera désormais encadrée dans tous les plans locaux d'urbanisme et que les communes limitrophes seront consultées en amont du projet : c'est la loi 3DS définitivement adoptée par le parlement le 9 février 2022

La société Volkswind a -t-elle respecté cette loi? Volkswind peut -elle faire la preuve d'une véritable consultation des communes limitrophes? Volkswind sait -elle que la communauté de communes du pays mellois est en train d'élaborer son PLUI et son PCAET, documents qui encadrent les implantations éoliennes ?

Volkswind déclare que les études de sol vont être faites : comment ose-t-elle présenter une étude d'impact incomplète sans rougir?

Volkswind ne respecte pas la distance réglementaire entre les haies et le bout de pale de 200mètres .Profite-t-elle là encore d'une dérogation?

Ce projet de 8 éoliennes supplémentaires dans le sud des Deux-Sèvres questionne beaucoup sur son sérieux , son respect des règles et appelle des réponses .

En conséquence , j'émet un avis défavorable au projet de la centrale éolienne le FOURRIS

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage :

Volkswind annonce un capital de 20 000 euros pour la ferme éolienne du Fourris en août 2021 : Or , depuis le 1er janvier 2022 l'obligation de provision qui était de 50 000 euros pour le démantèlement a été portée à 150 000 euros . Volkswind est-il en mesure de répondre à cette obligation?

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - BOURREAU jean-pierre - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 14:13:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contribution enquête publique le fourris

Contribution :

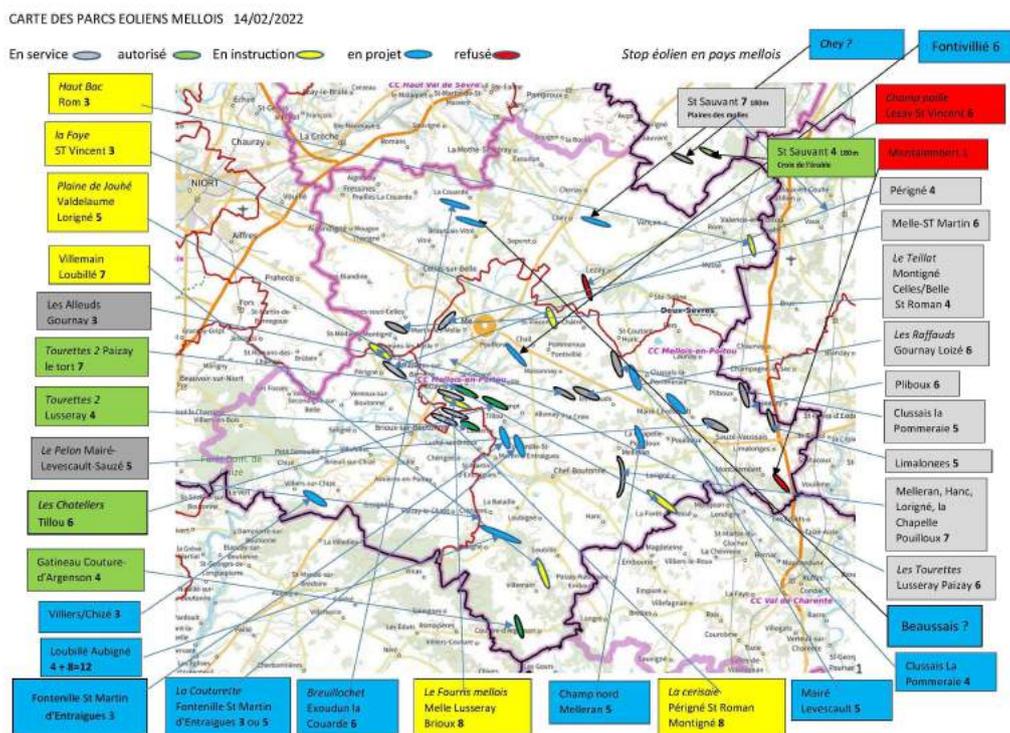
Je suis contre le projet du parc "le Fourris". Le nombre de parcs éoliens en pays mellois est très élevé et les habitants n'en peuvent plus de voir quotidiennement ces éoliennes qui saturent notre champ de vision et donc détruisent nos paysages. Les effets négatifs de ces engins au regard de leur rendement effectif (1% en janvier 2022 en France) ne justifient pas la construction de nouveaux parcs.

De ce fait je suis défavorable au projet du parc du Fourris.

Ci-joint (carte des parcs éoliens en pays mellois)

Pièce(s) jointe(s) :

Document : carte parcs mellois 14022022.pdf, page 1 sur 1



Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - ROLLIN Gérard - Paris

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 14:37:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien au projet

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur

Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des Deux-Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien

gerard.rollin@colas.com

DIRECTION GENERALE FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX - FRANCE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Favorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - Eric - Melle

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 16:53:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique projet éolien de Fourris

Contribution :

M le commissaire enquêteur,

L'avis précédent émane d'un responsable de la société Colas qui recopie lors de chaque enquête publique pour des projets éolien, le même message

sa société miraculeusement emploie toujours le même nombre de salariés quelque soit le département d'implantation (200) et il fait miroiter de donner du travail à 6 personnes pendant 5 mois... toujours quelque soit le chantier et le nombre de machines.

Faire travailler 6 personnes pendant 5 mois justifie t il de dégrader l'environnement et le cadre de vie de milliers de riverains? NON

Il y a actuellement près de 9000 éoliennes ayant nécessite près de 1500 tonnes de béton ferrailé chacune et des tonnes de grave pour viabiliser les zones d'implantation et voies d'accès

Bétonner massivement les sous sols et artificialiser des milliers d'hectares de notre pays ne nous sauvera pas

Nous sommes même de plus en plus nombreux à savoir que l'industrie éolienne est en train de détruire notre cadre de vie commun, tous nos paysages

ces machines portent atteinte à la santé humaine et animale. Elle détruit aussi peu à peu le tissu social dans nos villages mettant dos à dos propriétaires ayant "craqué" face aux loyers indécents proposés par les promoteurs et tout le reste de la population qui finance par ces factures d'énergie et ses impôts cette gabegie d'argent public.

Vous avez le pouvoir de protéger les populations et notre patrimoine architectural en émettant un avis défavorable à ce projet socialement inacceptable

Bien cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - Veignaud Marc - Celles-sur-Belle

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 09:59:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolien le fourris

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur veuillez recevoir un avis défavorable à ce projet éolien du fourris....

C'est un non sens environnemental car il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans nos petits villages. De plus, les éoliennes causent trop de désagréments pour nous population locale et pour nos paysages qui s'en trouvent totalement défigurés.

Merci de rendre en considération l'avis de la population locale dont je fais parti.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Anke

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 16:05:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le projet éolien du Fourris

Contribution :

Je suis défavorable à ce projet. On en a assez! Pas suffisamment de courant quand on a vraiment besoin, trop coûteux, destruction de la nature, de la flore, de la faune et du paysage et surtout les grands effets dangereux sur la santé!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Saintier Marie Emmanuelle - La Chapelle-Pouilloux

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 07:22:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet éolien du fourris

Contribution :

Je m'oppose à ce projet éolien. Nous saturons en terme de nombre d'éoliennes sur notre territoire qui est défiguré

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - Saintier Marie Emmanuelle - La Chapelle-Pouilloux

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 07:32:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet éolien du fourris

Contribution :

Je me pose à ce projet de parc éolien du fourris, nous saturons en nombre d'éoliennes sur notre territoire qui est défiguré

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - Tempé Claude - Vançais

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 08:24:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet éolien du fourris

Contribution :

Je suis contre ce projet d'éoliennes, il y en a trop sur notre territoire Mellois en Poitou

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - Monique - Melle

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 10:40:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet éolien du Fourris

Contribution :

STOP aux éoliennes, il y en a déjà beaucoup dans le Mellois.

Elles détruisent nos paysages, provoquent une pollution visuelle et sonore.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - Heinz - Saint-Coutant

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 11:16:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le projet éoliens du fourries

Contribution :

Je donne un avis défavorable. L'installation d'éoliennes industrielles dans notre région Mellois a pris des proportions irresponsables, détruisant notre paysage et endommageant les habitants et la nature. Il faut y mettre un terme. Trop, c'est trop!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - Jean-Pierre - Brioux-sur-Boutonne

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 12:35:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique Fourris

Contribution :

Je souhaite m'apporter un avis favorable au projet. Habitant à Brioux les éoliennes déjà là ne me dérangent pas dans le paysage tant qu'elles ne sont pas trop près des maisons et s'il faut en mettre d'autres autant que ce soit là, vu qu'il y en a déjà.

Au final c'est l'avenir les énergies renouvelables, surtout si toutes les voitures deviennent électriques.

Par contre c'est le clignotement la nuit qui est moche

Aussi, ce serait bien si les éoliennes pouvaient apporter des avantages sur le prix de l'électricité

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Favorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - laidet - Melle

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 13:35:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PROJET EOLIEN

Contribution :

voir courrier joint

Pièce(s) jointes(s) :

Document : eolien.odt, page 1 sur 1

Alain et Sylvie LAIDET

1 impasse de la grelière

Le 18 février 2022

Paizay le Tort

79500 MELLE

Domiciliés sur la Commune de Paizay le Tort - Melle nous voyons actuellement de notre terrasse 12 éoliennes du site de Paizay le Tort-Lusseray avec les nuisances lumineuses et sonores que cela implique.

Nous constatons régulièrement qu'au moins une d'entre elle ne fonctionne pas !!!

Pourquoi créer une extension sur notre commune alors que nous faisons partie de la région Nouvelle Aquitaine et qu'en consultant la carte, aucune éolienne n'est implantée dans le sud de la Région ?

2 nouveaux projets de 16 éoliennes sont annoncés sur notre territoire le parc de la cerisaie (St Romans-Périgné) et du Fourris (Paizay-Lusseray), **nous sommes contre ces projets**, notre belle campagne est déjà assez défigurée, (130 éoliennes dans un rayon de 20 kms) avec un rapport de la MRAE qui estime que la préservation des oiseaux ne sont pas satisfaisantes. Il en est de même de **l'état de nos routes complètement dégradées** par le passage des engins et toujours pas remises en état depuis les premiers projets.

Pourquoi ne pas tenir compte du guide de l'éolien élaboré par la Communauté de Communes Mellois en Poitou accepté à une grande majorité des élus ?

Les sociétés prospectent par du porte à porte les habitants sans en avertir les collectivités qui pourtant se sont opposées à ce projet pourquoi ne pas s'orienter vers les communes qui sont favorables ? Ce genre d'installation doit être très lucratif pour persécuter de la sorte les habitants. Nous avons l'impression d'assister plutôt à une bataille financière des sociétés pour remporter les marchés plutôt qu'à des démonstrations sur le bien fait ou pas d'implantations d'éoliennes.

Depuis leur installation, aucune information sur la production, le bilan énergétique...

Aucune réelle information non plus sur la destruction et le démantèlement de celles-ci pour de plus puissantes et toujours plus hautes.

Nous demandons , comme c'est le cas dans certaines régions, une réduction de nos bases fiscales, pour les foyers impactés par ces puissantes machines déjà existantes car nous savons tous que ces projets apportent une dévalorisation de nos habitations en cas de vente.

Pourquoi laisser l'avis seul au Préfet **du moment** de valider ou pas ces projets sachant qu'il n'est pas concerné géographiquement personnellement par ce projet.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - Cedric - Salomé

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 13:58:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à une énergie verte

Contribution :

Il est indéniable que, au vu de l'urgence climatique, nous devons nous tourner vers des modes de production d'énergie bas carbone. Nous devons saisir cette opportunité de profiter d'une énergie éolienne.

Les inconvénients de cette énergie sont assez faibles : l'emprise au sol est faible (souvent sur des terres inexploitées) et pour ce qui contestent l'esthétisme de ces éoliennes, elles ne sont pas plus laides que des pylônes à haute tension.

Oui à l'éolien de Fourris.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Favorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - MARTIN Christian - Pers

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 14:30:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien du fourris

Contribution :

La saturation éolienne du Mellois est devenue insupportable. Notre territoire rural est transformé en une vaste zone industrielle par des promoteurs pour qui le cadre de vie de ses habitants n'est rien par rapport à leur profit. Sachant que l'éolien est une énergie intermittente et non pilotable, remplacé en l'absence de vent par le gaz ou le charbon, son utilité dans le combat contre le réchauffement climatique est quasi nulle en France, pays où les émissions de gaz à effet de serre dans la production électrique sont parmi les plus faibles au monde. Le caractère pathogène de l'éolien chez l'homme confirmé par la décision récente du tribunal d'appel de Toulouse, les ravages sur la faune (oiseaux, chauve-souris en particulier) doivent stopper immédiatement l'implantation de nouvelles centrales éoliennes. Dr Christian MARTIN

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - dommeizel laure - Saint-Coutant

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 19:14:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Il y a trop d'éoliennes en pays mellois et trop proches des habitations. Atteinte à la biodiversité, désagréments sonores visuels esthétiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - Coyau David - Melle

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 07:28:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'extension.

Contribution :

Contre ce projet d'extension qui va contribuer encore une fois à alaidir notre territoire et occasionner des nuisances visuels, sonores etc...

Il faut penser à repartir ce type d'engin différemment au lieu de les mettre tous au même endroit.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Type : Observation

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - Marlet Roland

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 23:12:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :avis défavorable a ce projet

Contribution :

je donne a ce projet un avis défavorable, car l'infestation de nos campagnes devient totale et definitive, poluant pour des années les espaces de vie des habitants au profits de sociétés avides de d'argent sans foi ni loi .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : Défavorable

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - JEAN-CLAUDE

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 18:20:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien des Fourris

Contribution :

Voir fichier ci-joint.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Projet éolien des Fourris.doc, page 1 sur 1

Projet éolien des Fourris

En ce moment, même si la mode est d'être « Contre », je suis pour ma part plutôt pour l'éolien.

D'ailleurs, cela explique sûrement la présence d'éoliennes à Paizay le Tort.

Je préfère qu'il y en ait beaucoup en certains endroit pour éviter d'en mettre partout et éviter ce que l'on appelle le mitage.

Actuellement, sur le site, nous avons 3 rangées d'éoliennes.

Une idée qui ne me paraissait pas trop idiote était qu'entre la 1ère et le 2ème rangée de machines il y a la place pour une rangée supplémentaire de 4 ou 5, ce qui avait pour conséquence de ne pas augmenter la surface du parc et donc d'éviter de se rapprocher des habitations. Cette idée n'avait pas été retenue et je le regrette.

Je pense qu'à Paizay le Tort la grande majorité des habitants n'y prête même plus attention et le bruit que l'on n'entend que très rarement n'est gênant que pour ceux qui sont contre l'éolien ou peut-être contre les éoliennes chez nous.

On avait entendu dire au début de leur construction que nos maisons allaient devenir invendables.

Depuis 10 ans plus de 40 maisons ont été achetées et sont habitées.

Les éoliennes n'ont pas fait fuir les habitants.

Il y a quelques années, alors que les écoles relevaient encore de la compétence communale, nous avons distribué des pastilles d'iode pour nos écoliers (l'iode se fixant sur la thyroïde) en prévision d'un éventuel accident nucléaire à la centrale de Civaux. Les parents s'en étaient fortement alarmés et étaient favorables à toutes sortes d'énergies sauf le nucléaire.

Pour ma part, je pense qu'en l'état des technologies actuelles le bon sens va vers un éventail d'énergies allant du nucléaire au solaire et à l'éolien.

En conclusion, je suis donc favorable au projet proposé.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - HELENE - Celles-sur-Belle

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 17:09:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : INEO ATLANTIQUE - Centre de Travaux de Celles sur Belle - Soutien projet éolien du Fourris

Contribution :

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 100 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.

Ainsi, le projet éolien du Fourris entre parfaitement dans cette dynamique.

Développer le parc éolien c'est :

-Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre. Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent. Cette énergie participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation, en nous affranchissant des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles avec d'autres pays.

-un projet d'installation et d'exploitation de 8 éoliennes, qui vient en prolongement du Parc Eolien des zones de Lusseray et Paizay le Tort, à 800m des habitations (la loi prévoit 500m minimum), éloignées des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques.

-16 000 foyers alimentés en électricité sans émission polluante, 22 500 tonnes de CO2 évitées par an.

-Le projet Eolien du Fourris est conçu pour être efficace dans la production électrique et le respect des richesses et contraintes locales. Eolienne d'une puissance de 4,2 MW

-74 300 MWh: la production totale annuelle de la Ferme Eolienne.

•Favoriser le développement économique et l'emploi. Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Des retombées économiques pour les entreprises locales. Des emplois locaux seront créés durant toute l'exploitation.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur, j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la Ferme Eolienne du Fourris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Antoine DEBENEST

Pièce(s) jointe(s) :

Document : 22.02.22 SOUTIEN PARC EOLIEN FOURRIS -AD.pdf, page 1 sur 2



Mairie de Melle
A l'attention de Monsieur Christian CHEVALIER
Quartier de la Mairie
79500 MELLE

Objet : Soutien au projet éolien

Celles sur Belle, le 22 Février 2022

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 100 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Ainsi, le projet éolien du Fourris entre parfaitement dans cette dynamique.

Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre. Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.** Cette énergie participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation, en nous affranchissant des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles avec d'autres pays.
- **un projet d'installation et d'exploitation de 8 éoliennes**, qui vient en prolongement du Parc Eolien des zones de Lusseray et Paizay le Tort, à 800m des habitations (la loi prévoit 500m minimum), éloignées des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques.
- **16 000 foyers alimentés en électricité sans émission polluante, 22 500 tonnes de CO2 évitées par an.**

INEO Atlantique
EQUANS France- Villes et territoires Connectés
Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Celles sur Belle
2 Route des Vallées – Bonneuil de Verrines – 79370 CELLES SUR BELLE
Tél : + 33 05 49 32 97 97
engie-solutions.com

Ineo Atlantique - SNC au capital de 1 202 281,50 euros - RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR 32 414799296

Document : 22.02.22 SOUTIEN PARC EOLIEN FOURRIS -AD.pdf, page 2 sur 2



- Le projet Eolien du Fourris est conçu pour être efficace dans la production électrique et le respect des richesses et contraintes locales. **Eolienne d'une puissance de 4,2 MW**
- **74 300 MWh: la production totale annuelle de la Ferme Eolienne.**
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Des retombées économiques pour les entreprises locales. **Des emplois locaux seront créés durant toute l'exploitation.**

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur, j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la Ferme Eolienne du Fourris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Antoine DEBENEST
Responsable d'Affaires Principal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Antoine DEBENEST', written over a horizontal line.

INEO Atlantique
EQUANS France- Villes et territoires Connectés
Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Celles sur Belle
2 Route des Vallées – Bonneuil de Verrines – 79370 CELLES SUR BELLE
Tél : + 33 05 49 32 97 97
engie-solutions.com

Ineo Atlantique - SNC au capital de 1 202 281,50 euros - RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR 32 414799296

Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - pascal

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 09:48:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition aux nouveaux parcs éoliens de la cerisaie et du fourris

Contribution :

Il y a une densité importante des parcs éoliens à proximité de mon habitation ,les parcs éoliens du teillat et de périgné à proximité immédiate et ceux de saint martin les melle,la tourette1 ,la tourette2,de lusseray et de paizay le tort a proximité visuelle . Pour cette raison je m'oppose donc à la construction du nouveau parc éolien du fourris .

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Mignot Anne - Fontivillié

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 12:40:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien Le Fourris

Contribution :

Je suis défavorable à l'implantation de ce parc éolien qui crée une pollution visuelle et sonore. De plus, son implantation nécessite des tonnes de béton dans le sol.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - Dubray Madeleine - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 18:35:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable au projet éolien du Fourris

Contribution :

Je donne un avis défavorable au projet éolien du FOURRIS pour les raisons ci jointes:

- saturation visuelle dans le département des Deux-sèvres
- dénaturation des paysages
- méthode agressive et mensongère des promoteurs
- mépris des avis des élus locaux et des habitants
- biodiversité en danger
- installation des éoliennes à proximité des villages et de ses habitants

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - forget philippe - Lezay

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 19:35:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien de FOURRIS

Contribution :

Nous sommes contre tout nouveau projet éolien car notre secteur possède déjà trop de parcs éoliens, aboussant à une saturation visuelle de jour comme de nuit. Cette énergie est polluante visuellement et dans la durée : béton dans le sol, ondes négatives nuisant à l'homme et aux animaux sauvages et domestiques. Ondes magnétiques perturbant la santé humaine, les oiseaux, chauves souris, production de lait et naissances des animaux. Sans compter les démentellements onéreux et le manque de possibilité de recyclage propre.

Nous émettons donc un avis défavorable à ce projet de FOURRIS.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Bourgeat Forget Diane - Lezay

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 19:40:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien de FOURRIS

Contribution :

Je suis tout a fait contre ce projet. Il y a suffisamment d'éoliennes sur notre territoire ! Ces éliennes sont très nocives pour la nature, la faune et la flore et nous mammifères. Nous voulons protéger notre campagne et nos vies.

Avis défavorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Roland

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 22:16:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Saturation du departement

Contribution :

75 % des eoliennes de nouvelle aquitaine sont en Deux Sevres. C'est trop ! Stop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - Binet Christian - Melle

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 14:35:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet d'éoliennes du Fourris

Contribution :

Avis défavorable pour les motifs indiqués dans la note ci-jointe et dont la conclusion est ici rappelée :

En conclusion, il ressort des considérations évoquées, que ce projet porte une atteinte trop forte à l'environnement du fait de l'ampleur de ses effets cumulés avec les parcs existants ou déjà autorisés, ce qui conduit à formuler un avis défavorable à sa réalisation.

Si toutefois ce projet devait se poursuivre, les réserves suivantes sont énoncées :

a) Afin d'évaluer correctement l'impact visuel, le dossier devrait être complété par des photomontages avec des vues plus proches des éoliennes à partir de la RD 950 ainsi que le long du Chemin des Romains et de la RD 120 reliant Paizay-le-Tort à Lusseray.

b) Supprimer les 3 éoliennes situées au plus près de la RD 950 (E01, E02, E06) ou les repositionner à distance au moins égale à celles des éoliennes en service les plus proches de la route tout en évitant la proximité du chemin des Romains.

c) Ramener la dimension de tous les rotors à 110m à la place des 130 m du projet, ce en harmonie avec les éoliennes existantes, et pour réduire leur impact sur les habitats sensibles d'oiseaux et de chiroptères hébergés dans les haies.

d) Compléter l'étude par un plan d'implantation des nouvelles haies, à élaborer en concertation avec toutes les personnes concernées. A cet effet créer un comité ad hoc présidé par un représentant des élus de la communauté de communes, comité dont la fonction serait de valider le projet d'implantations puis d'en assurerait le suivi.

e) Demander un engagement ferme du maître d'ouvrage garanti par le représentant de l'Etat, qu'en cas de réalisation, l'extension serait la dernière sur la zone du triangle Melle-Brioux-Chef-Boutonne.

f) En fonction des considérations développées ci-avant, je demande que l'autorisation par la Préfet des Deux-Sèvres soit suspendue à la production des compléments d'études évoquées ci-avant, et que celles-ci soient conformes aux différents guides et recommandations listées dans cette note.

Signé : Christian Binet

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution de Christian Binet.pdf, page 1 sur 3

Christian Binet
8 chemin des Fruitières
L'Allée
79500 Mazières-sur-Béronne
Commune de Melle

Le 24 février 2022

Parc d'éoliennes « Le Fourris »

Observations sur le dossier d'enquête publique

1/ Le projet est une extension de parcs déjà existants : Tourette 1 et 2, Lusseray-Paizay-le-Tort, représentant un total de 17 éoliennes auquel il convient de rajouter l'autorisation déjà délivrée pour 6 éoliennes de la ferme des Châteliers sur la commune de Tillou, dont 2 en prolongation des parcs existants. Avec ces deux extensions, l'ensemble aura une longueur d'environ 4,5 km et une profondeur de 4 rangées à son extrémité ouest.

Cette accumulation dans une zone unique entraîne des impacts qui auraient dû être appréhendés dans leur ensemble et non pas au coup par coup des demandes d'autorisation.

Or le dossier mis à l'enquête appréhende trop sommairement cette question qui aurait dû être prise en compte dans les décisions successives déjà prises ou à prendre.

Deux impacts significatifs en découlent :

- 1/ L'effet de barrière sur les migrations d'oiseaux selon un axe Nord-Sud qui est perpendiculaire à l'orientation principale Est-Ouest,
- 2/ L'effet de saturation visuelle, dont il sera reparlé plus loin.

2/ Impacts sur la faune

Le positionnement des éoliennes E01, E02 et E06 entraîne des effets significatifs sur la nidification des oiseaux et la vie des chiroptères en raison de leur trop faible distance aux haies qui bordent les chemins, notamment et plus particulièrement le chemin des Romains. Même si des mesures d'exploitation sont annoncées par le maître d'ouvrage sur le bridage des rotors pendant certaines périodes, ce positionnement augmente significativement l'impact sur cette catégorie d'animaux. Les mesures compensatoires de replantation de haies n'auront d'effet qu'à terme quand le développement des végétaux sera suffisant.

Ainsi, les recommandations suivantes citées dans le rapport de l'autorité environnementale ne sont manifestement pas respectées :

1. Eurobats -2014 qui prescrivent de respecter une distance minimale de 200m des habitats sensibles.
2. La note technique du groupe de travail éolien de la coordination nationale chiroptères de la SFPEM de décembre 2020. Cette dernière recommandation proscrie aussi l'installation d'éoliennes en contexte bocager dont le diamètre du rotor est supérieur à 90m, alors que le projet prévoit un diamètre de 130m.

3/ Impacts visuels

Le dossier est très fourni au regard de cette problématique et contient de multiples photomontages pour l'illustrer. Il est regrettable que les points de vue retenus pour l'étude soient très éloignés du

Document : Contribution de Christian Binet.pdf, page 2 sur 3

site, et d'une manière générale en périphérie de la zone d'impact, ce qui conduit à en minimiser les effets. Si les vues depuis les zones d'habitat sont analysées de manière très large, il faut regretter qu'aucune étude n'est faite sur les vues de proximité à partir du réseau routier, qu'il soit principal (RD 950) ou secondaire. Or le nombre d'usagers de la RD 950 justifierait des perspectives depuis cette route qui assure des fonctions de desserte locale quotidienne ou de passage à vocation touristique. Quant aux routes secondaires reliant Paizay-le-Tort à Lusseray et Tillou, leur emprunt met l'usager dans des situations de saturation visuelle pénibles, or aucune vue du dossier ne les représente.

Par ailleurs les dimensions des éoliennes soumises à enquête sont largement supérieures à celles des éoliennes déjà installées : hauteur totale portée de 150m à 180m. Diamètre des rotors porté de 110 à 130 m.

De telles dimensions auront d'autant plus d'impact que les éoliennes sont proches de la RD 950 (N° E01, E02 et E06)

Bien que ce choix ait été dicté par des considérations de rentabilité économique, il est contestable du point de vue de sa cohérence visuelle avec les éoliennes en service.

4/Loisirs

Ce thème n'est pas abordé dans l'étude d'impact alors que certains chemins situés dans la zone d'aménagement sont utilisés à des fins de promenade, que ce soit à vélo ou à pied. A cet égard, le chemin des romains, dont la continuité sur une grande longueur provenant de son caractère historique, en fait un point d'attraction très prisé des promeneurs, est bordé de haies dont la conservation semble nécessaire. Plusieurs éoliennes existantes ou en projet impactent fortement ce chemin. Si l'on rajoute la problématique des nuisances sonores, cette remarque est en très nette défaveur de l'implantation prévue pour les éoliennes E02 et E06.

5/ Observations complémentaires

La communauté de communes du Mellois a produit en juillet 2021 un « guide des bonnes pratiques des projets éoliens mellois en Poitou »

Ce document non mentionné dans le dossier d'enquête publique contient des recommandations complémentaires aux observations plus particulières faites ici pour le site du Fourris.

Nous souhaitons que ces recommandations soient prises en compte ou qu'il y soit répondu.

Ce document pose la question des retombées économiques locales des installations sur les habitants des secteurs impactés. A cet égard, beaucoup de personnes espèrent bénéficier d'un tarif privilégié d'électricité, ce qui serait une juste contre-partie des impacts subis. Il serait donc équitable que le SIEDS, fournisseur en situation de monopole dans le secteur considéré, bénéficie d'un contrat de longue durée avec le maître d'ouvrage, lui permettant une tarification avantageuse pour ses abonnés.

6/ Mesures compensatoires

Parmi les mesures compensatoires, le maître d'ouvrage envisage la plantation de haies avec arbres de haute tige et de haies champêtres, ainsi que l'installation d'abris pour chauve-souris.

Nous souhaitons que le maître d'ouvrage précise dès maintenant la localisation des abattages qu'il compte faire et celle des nouvelles haies en fonction des objectifs recherchés : écrans visuels ou relocalisation des habitats d'oiseaux et de chiroptères. Une convention avec les exploitants de la

Document : Contribution de Christian Binet.pdf, page 3 sur 3

voirie et des propriétés voisines serait nécessaire pour garantir leur pérennité, car les engins ont vite fait de procéder à des élagages excessifs.

7/ Conclusion

En conclusion, il ressort des considérations évoquées, que ce projet porte une atteinte trop forte à l'environnement du fait de l'ampleur de ses effets cumulés avec les parcs existants ou déjà autorisés, ce qui conduit à formuler un avis défavorable à sa réalisation.

Si toutefois ce projet devait se poursuivre, les réserves suivantes sont énoncées :

- a) Afin d'évaluer correctement l'impact visuel, le dossier devrait être complété par des photomontages avec des vues plus proches des éoliennes à partir de la RD 950 ainsi que le long du Chemin des Romains et de la RD 120 reliant Paizay-le-Tort à Lusseray.
- b) Supprimer les 3 éoliennes situées au plus près de la RD 950 (E01, E02, E06) ou les repositionner à distance au moins égale à celles des éoliennes en service les plus proches de la route tout en évitant la proximité du chemin des Romains.
- c) Ramener la dimension de tous les rotors à 110m à la place des 130 m du projet, ce en harmonie avec les éoliennes existantes, et pour réduire leur impact sur les habitats sensibles d'oiseaux et de chiroptères hébergés dans les haies.
- d) Compléter l'étude par un plan d'implantation des nouvelles haies, à élaborer en concertation avec toutes les personnes concernées. A cet effet créer un comité ad hoc présidé par un représentant des élus de la communauté de communes, comité dont la fonction serait de valider le projet d'implantations puis d'en assurerait le suivi.
- e) Demander un engagement ferme du maître d'ouvrage garanti par le représentant de l'Etat, qu'en cas de réalisation, l'extension serait la dernière sur la zone du triangle Melle-Brioux-Chef-Boutonne.
- f) En fonction des considérations développées ci-avant, je demande que l'autorisation par la Préfet des Deux-Sèvres soit suspendue à la production des compléments d'études évoquées ci-avant, et que celles-ci soient conformes aux différents guides et recommandations listées dans cette note.

Signé : Christian Binet

Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - FLACONNECHE Frédéric - Sainte-Eanne

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 15:12:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

J'émet un avis totalement défavorable à ce projet car même si je ne suis pas dans l'environnement proche de ce futur parc, ce type d'implantations se multiplie juste pour l'enrichissement des constructeurs. Ca se saurait si l'éolien était rentable pour le contribuable. De plus, les Deux-Sèvres ont déjà largement contribué. Donc stop au dictat d'une soi-disant écologie qui pour le coup n'en a que le nom.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - FLACONNECHE Anne-marie - Sainte-Eanne

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 15:15:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

J'émet un avis totalement défavorable à ce projet car même si je ne suis pas dans l'environnement proche de ce futur parc, ce type d'implantations se multiplie juste pour l'enrichissement des constructeurs. Ca se saurait si l'éolien était rentable pour le contribuable. De plus, les Deux-Sèvres ont déjà largement contribué. Donc stop au dictat d'une soi-disant écologie qui pour le coup n'en a que le nom.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Jocelyne - Melle

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 20:08:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet eolien du fourris

Contribution :

Nous ne souhaitons pas une augmentation du parc éolien actuel pour deux raisons principales:

la pollution sonore: l'été, dès qu'il y a un peu de vent nous ne pouvons pas dormir la fenêtre ouverte car nous entendons un ronronnement continu et bruyant dû aux éoliennes.

la pollution visuelle: trop c'est trop:le paysage est complètement dénaturé

réflexion: avant d'augmenter la production d'électricité, ne devrait on pas essayer d'en moins consommer!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Chambaretaud Didier

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 09:51:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition

Contribution :

Un projet coûteux, qui augmentera la production de Gaz à Effet de serre, réduira nos capacités globales de production d'électricité et donc augmentera les prix.

En outre projet contraire à la qualité de l'environnement: bruit, pollution visuelle et infrastructure non recyclable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - suire olivier - Saint-Coutant

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 09:24:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

Je suis défavorable à ce projet et surtout à cette façon de produire de l'électricité qui est intermittente. Ces machines favorisent la production de gaz donc notre dépendance énergétique à l'égard de pays qui peuvent devenir nos ennemis du jour au lendemain. Plus nous misons dessus, plus nous nous asservissons au bon vouloir de certains dictateurs. En clair ces aérogénérateurs enrichissent les chinois, la Russie, le Qatar, que des pays en total décalage avec nos valeurs humaines et environnementales.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E41 -

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 14:42:04

Lieu de dépôt : Par email

Objet : PROJET PARC EOLIEN

Contribution :

Bonjour, Nous donnons un avis favorable au parc éolien. Nous soutenons les projets de parc éoliens. Etant une entreprise de travaux publics, de tels projets permettent de maintenir des emplois dans la région. Nous apprécions également le respect de l'environnement Cordialement

Pièce(s) jointe(s) :



Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E42 - Jacky Joselon

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 16:05:53

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Contribution :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur Représentant un groupe de Parapentiste (le seul en 79) Nous sommes pour les projets éoliens dans cette zone de FOURRIS

Jacky Joselon Président Calci-aire

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E43 - Pauline MARIEN

Date de dépôt : Le 02/03/2022 à 16:15:00

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Ferme éolienne du Fourris

Contribution :

à l'intention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Monsieur, Par le présent mail, Thierry Breuil et l'entreprise Breuil et Cie apportent leur soutien à ce projet innovant, qui permet le développement des énergies renouvelables et propres, indispensable à notre territoire tant sur un point environnemental qu'économique. Bien cordialement. Pauline MARIEN Assistante de Direction 67 rue du Centre - 86 440 MIGNE AUXANCES Tél : 05.49.51.70.65 Fax : 05.49.51.72.11 secretariat@breuilbatiment.com

Pièce(s) jointes(s) :





Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Jacques - La Rochelle

Date de dépôt : Le 03/03/2022 à 17:15:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observations sur projet éolien Fourris sur communes Melle, Lusseray, Brioux.

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les maires de la communauté de communes ont été sensibles aux promesses des promoteurs de l'éolien pour une énergie verte, gratuite: l'éolien. Ils ont voté pour un maximum de 100 éoliennes sur le territoire de la communauté de communes. Sont apparus les inexactitudes, les oublis, les mensonges par omissions. Les suspicions ont suivi dès 2017 après l'examen des nuisances observées autour des parcs mis en exploitation. Elles ont abouti au refus de nouvelles éoliennes sur le territoire de la communauté de commune alors que 100 machines sont déjà installées. Les Promoteurs toujours très actifs projettent de nouveaux parcs et des extensions de parcs existants: 60 machines supplémentaires soit un total de 160 pour la communauté de communes: c'est irrecevable !

Pour FOURRIS, ce sont 8 éoliennes supplémentaires, hauteur 180m, 4 fois plus puissantes que celles en place avec l'accroissement des nuisances:

- dues à la fréquence des infrasons plus basse et leur puissance plus élevée, (se référer aux nuisances décrites dans tout document sur le Syndrome de l'éolien).

- dues aux vibrations transmises jusqu'au sol sur ces machines, de quoi s'inquiéter sur leur stabilité pendant les 20 ans d'exploitation à venir.

Résultat attendu; le mixage entre les infrasons des différentes machines présentes, vont occasionner des troubles que nul ne peut prédire. (La médecine peut-être?)

L'artificialisation des sols, les blocs de béton qui restent sur place, les pales découpées et enterrées, est ce bien écologique?

J'ai 79 ans; je ne veux pas laisser ce spectacle, ni les risques à mes petits-enfants, je donne donc un avis défavorable à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Anthea - Saint-Coutant

Date de dépôt : Le 03/03/2022 à 17:35:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable à ce projet

Contribution :

Je donne un avis défavorable à ce projet éolien. Déjà le Mellois est surchargé d'éoliennes. Elles sont visibles à des kilomètres à la ronde avec la nuisance visuelle pendant le jour et pendant la nuit la luminosité rouge et sonore. Surtout cette façon de produire de l'électricité est intermittente !!!!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Mark - Lezay

Date de dépôt : Le 04/03/2022 à 12:03:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis défavorable

Contribution :

Je donne un avis défavorable à ce projet éolien.

Déjà trop des éoliennes donc 75% des éoliennes de Nouvelle Aquitaine sont en Deux Sevrés.

Impact visuelle gênant jour et nuit.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - MOINET DOMINIQUE

Date de dépôt : Le 04/03/2022 à 16:20:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de 8 éoliennes Lusseray Brioux

Contribution :

Madame, Monsieur,

Habitants de la commune de Lusseray depuis 40 ans, nous n'avons pas été contre l'implantation des 17 premières éoliennes, dans l'intérêt collectif, nous reconnaissons que chaque commune doit contribuer à la production d'énergie décarbonée. Il nous semble que la commune de Lusseray et certaines communes voisines y participe déjà lourdement.

Accepter maintenant la construction de 8 nouvelles éoliennes toujours sur notre commune et celles avoisinantes nous semble inimaginable.

En effet, il ne faut pas oublier les nuisances sonores et visuelles surtout la nuit par ces lumières rouges très agressives, c'est ainsi que l'on s'aperçoit qu'elles sont anormalement concentrées dans le sud mellois.

Avec toutes ces éoliennes en construction, prévues et en prévision il est certain que l'immobilier ne prendra pas de valeur ce qui est dommageable.

Les constructeurs indemnisent les propriétaires de terrain recevant les éoliennes, mais ne pourraient ils pas aussi penser à tous les autres habitants qui subissent aussi les nuisances sans aucune retombée. Il serait bon de diminuer par exemple le montant de l'abonnement de la facture d'électricité.

Notre réclamation ne sera sans doute pas suivie d'effet mais nous avons au moins la satisfaction de vous avoir communiqué notre façon de penser

Bien cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - MASSE Michel - Salles

Date de dépôt : Le 04/03/2022 à 17:16:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien du Fourris

Contribution :

Dès l'origine d'un projet, la rétention d'informations au profit des administrés est flagrante, savamment et sournoisement entretenue par le promoteur et les autorités régionales, départementales et locales. Cette « Omerta », véritable déni de démocratie, intervient d'une part parce que ces projets, générateurs d'énormes profits pour les promoteurs, mais cependant négligeables pour les communes, veulent absolument voir le jour, car cautionnés par nos dirigeants.

Chacun sait pourtant que l'éolien ne permettra pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre, bien au contraire !

Cette énergie présentée comme renouvelable, propre et verte, génère en fait des nuisances considérables pour l'homme, les animaux, la biodiversité et la préservation de nos territoires.

Hormis une concertation simpliste sous forme de présentation faite par le promoteur vantant uniquement les aspects positifs de ce type d'énergie et un relais volontairement minimaliste de la part des collectivités locales, rien ne permet de se faire une idée précise sur le sujet afin de prendre position en tant que premiers concernés et citoyens responsables de notre avenir.

Je dis :

NON au développement de l'éolien car nous ne sommes pas informés honnêtement sur les contraintes d'exploitation, les impacts avérés sur l'environnement et ses effets néfastes sur la santé des riverains et des êtres vivants,

NON au scandale environnemental engendré par cette spéculation financière incontrôlée, mais subventionnée,

NON à la mainmise des promoteurs et investisseurs privés éoliens qui piège les élus et la population,

NON à l'alliance d'une pseudo écologie et de l'affairisme multinational aux dépens de nos valeurs rurales,

NON au mitage et à la saturation du paysage, à la confiscation de nos terres et de notre patrimoine,

NON à la pollution visuelle et à l'encerclement. Les Deux-Sèvres totalisent à elles seules 51 % de l'éolien de la Nouvelle Aquitaine,

NON à ces programmes industriels dévastateurs de notre environnement, de nos valeurs et de notre identité,

NON au déversement de milliers de tonnes de bétons (socles) et de câbles électriques dans le sous sol de nos campagnes. Ces câbles et socles seront notre héritage inconsciemment consenti aux générations futures ...

NON à la baisse de la valeur immobilière de nos biens (10 à 30% en moyenne).

NON au coût exorbitant de ces projets inutiles qui seront répercutés sur nos factures d'électricité.

On nous dit :

- «Diminution des rejets de gaz à effet de serre » : NON. L'intermittence des éoliennes augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire de centrales thermiques à gaz et à charbon comme en Allemagne.

- «Accroissement de la sécurité d'approvisionnement » : NON. Disponibilité fantaisiste et non stockable.

- «Réduction du coût de l'électricité » : NON. Le courant, acheté prioritairement et obligatoirement,

est payé aux producteurs deux à sept fois plus chers. Ce coût étant répercuté sur les usagers via la taxe spécifique CSPE (contribution au service public de l'électricité) et consultable sur nos factures.

- «Création d'emplois » : NON. La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au gré des chantiers de montage.

- «Protection des paysages, du patrimoine historique et celui des particuliers » : NON. Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés partout en France. Moins-values de 10 à 30% sur les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

- «Relance de l'emploi local » : NON. Qui, parmi nous, connaît quelqu'un qui travaille sur les éoliennes ? Pire ! Qui, parmi nous, connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un qui travaille sur les éoliennes ?

Il ne faut pas que la France s'enfonce plus dans la dépendance énergétique comme nous le prouvent les événements d'actualité avec la Russie.

J'émetts un avis défavorable sur ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Mignot Anne - Fontivillié

Date de dépôt : Le 06/03/2022 à 15:29:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis

Contribution :

Je donne un avis défavorable au projet de parc éolien qui constituera une pollution visuelle, sonore et des sols.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - ASSOCIATION STRESSSS - Salles

Date de dépôt : Le 06/03/2022 à 17:58:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien du Fourris

Contribution :

L'association STRESSSS a été créée pour s'opposer aux projets éoliens qui nous entourent mais aussi contre le principe même de cette soit-disante énergie écologique qui n'est en fait qu'une gabegie financière. Nous sommes contre ces implantations car leur impact envers les populations rurales et à proximité des sites n'est pas suffisamment pris en compte. Tout comme pour les avis des Conseils Municipaux et instances administratives locales (communautés de communes, etc.....).

La distance des 500 mètres minimum des maisons est une honte lorsque des machines de 200 mètres de hauteur s'implantent si près d'elles. La distance des 500 mètres remonte à l'époque où les aérogénérateurs ne dépassaient pas 90 mètres. Les campagnes ne doivent pas ressembler à des banlieues de villes ou à des zones industrielles. D'ailleurs, il n'existe pas en banlieues des usines de 200 mètres de haut.

En ce qui concerne les dommages causés aux populations à proximité, de nombreux cas de troubles, malaises et perturbations sur la santé sont recensés. Ils sont la conséquence, non seulement de la proximité mais surtout des phénomènes d'encerclement. Le moindre espace vierge est réquisitionné sous la pression et le miroitement de rentrées financières (tant pour les propriétaires et exploitants agricoles que pour les collectivités). D'ailleurs, le cercle vicieux est complet : il est préférable pour le promoteur de payer un loyer pendant la durée d'exploitation des machines que d'acheter le terrain car, au final, il ne sera pas tenu (ou sa filiale au capital de 1 000 Euros qui aura disparu entre temps) d'éliminer le déchet que constituera une éolienne obsolète.

On dénombre dans les Deux-Sèvres plus de la moitié des éoliennes construites en Nouvelle Aquitaine. La saturation visuelle est à son comble. L'extrême est atteint. Outre la dénaturation du paysage proche des riverains et de leur bassin de vie, c'est aussi la destruction du paysage dans son ensemble, dans des dimensions bien plus larges. On ne voit plus que les éoliennes. Elles dévorent le paysage et l'espace de vie.

L'association STRESSSS émet un avis défavorable à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - FRAPPE Estelle - Rueil-Malmaison

Date de dépôt : Le 07/03/2022 à 10:40:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Impact environnemental positif

Contribution :

8 éoliennes permettant de fournir de l'électricité à 16000 foyers, avec un impact environnemental de production électrique très positif (aucune émission)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E52 -

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 09:43:29

Lieu de dépôt : Par email

Objet : parc eolien fourris,

Contribution :

bonjour ,nous sommes opposés à l'agrandissement du parc eolien de Fourris trop c'est trop toute la campagne est envahie de pales et nous ne pouvons rester dehors à cause du bruitFM MAURER

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - SIMIONI Jean-François - Melle

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 16:40:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ferme éolienne du Fourris

Contribution :

Je m'oppose à la réalisation de ce projet.

Le secteur géographique sature de l'éolien, ce qui le rend de moins en moins accepté et acceptable par la population.

Partisan d'une sortie du nucléaire et de la sobriété énergétique, je suis favorable au développement des énergies dites renouvelables.

En revanche cette conception ne doit pas être récupérée par des promoteurs à d'uniques fins mercantiles.

De plus le Mellois fait déjà largement sa part dans l'éolien (15 % de la production de la Nouvelle Aquitaine!!)

Il faudra donc veiller à une répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire français et concertée avec les habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Monturier Jean-Jacques

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 00:35:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet éolien du Fourris

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur:

Halte à la folie destructrice de notre environnement local, nos paysages, notre cadre de vie, de notre santé conduite par les profiteurs de la filière de l'éolien.

Stop à la prolifération de parcs éoliens, stop à la course à la puissance, au gigantisme et à la concentration spatiale de ces installations dont on sait que l'impact positif sur le changement climatique est ridiculement faible.

Le problème est ailleurs: selon une étude codirigée par Oxfam, les 1 % les plus riches de la population mondiale sont à l'origine de 52 % des émissions cumulées de CO2, alors que les 50 % les plus pauvres en rejettent seulement... 7 %. Pour l'ONG, qui en appelle à la responsabilité des gouvernements en matière de justice sociale et économique, ces inégalités extrêmes « précipitent le monde vers une catastrophe climatique ».

Alors je vous remercie de ne pas accentuer le mal être des populations locales, ce énième projet n'est pas le bienvenu!

Jean-Jacques Monturier

79190 Limalonges

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - Sebastien - La Crèche

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 11:40:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une transition énergétique

Contribution :

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Le prix de l'essence explose et on est très en retard sur la production d'énergie en France. Je pense qu'il faut avancer rapidement. Les éoliennes vont en plus s'ajouter aux éoliennes existantes donc je suis pour le projet éolien sur paizay le tort.

Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - Texier Anne - Melle

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 12:12:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique projet éolien Le Fourris

Contribution :

Ce projet ne semble pas conforme au guide intercommunal voté par les élus. l'année dernière. Cela suffit à mes yeux pour émettre un avis négatif quand bien même je soutiens toutes les énergies alternatives à l'énergie fossile. Le Mellois peut s'enorgueillir d'avoir déjà pour l'heure beaucoup contribué au développement de l'éolien. Pour autant la volonté collective et démocratique ne doit pas être piétinée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E57 - JEAN-GUY NOEL

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 13:58:43

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique Ferme Eolienne du Fourris

Contribution :

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin de soutenir le projet de la ferme éolienne du Fourris suite à l'enquête publique du 14 Février 2022 et ce à 2 titres :

Professionnellement tout d'abord, mon entreprise Béton Chantiers Océaniques, fabricant de béton prêt à l'emploi, qui emploie une trentaine de salariés sur le secteur, œuvre dans l'approvisionnement de BPE sur ce type de projet. Notre société, selon les endroits, voit plus de 20 % de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne.

Personnellement ensuite, ma conviction autour de l'énergie éolienne est très forte; Energie propre et sûre, autonome, renouvelable, durable, les atouts sont nombreux et ne sont plus à démontrer en faveur de l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. De plus, les derniers événements actuels m'amènent à penser qu'une énergie renouvelable et autonome nous ferait sortir de la dépendance énergétique ainsi que de la dangerosité de l'énergie nucléaire avec tous les risques qui lui incombent.

--

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Cordialement.

Jean-Guy NOËLLafargeHolcim Bétons

Technico-Commercial Niort/Celles-sur-BelleFixe +33549772931 | Mobile +33616474725Courriel :

jean-guy.noel@lafarge.com

www.lafarge.fr | www.lafargeholcim.com www.bybeton.fr | www.aggneo.fr | www.geocycle.fr | www.airium.fr | www.chape-lafarge.fr

UqNa_xP26Q6g4Sa3RNU5IAkt3wt8QbctUv5I47qCue2Raldx84F6Of--

9rZZM5QusLnaF1Hq8IW_Lei33ySABBNVyaPmthf4=s1600

[t.png?c=chrome_gmail&t=ABb3-AcMVYWG_NPIESRTPw-

pwdIUORX0XaJTLDbqMzBtntSjZG28nrrscqj_kLZjCYBm5CD0jGVsDMcxmw8QFazSMFX4K5PUZ
bhsTuMJePtQaYgEDr02OJlhaoCNodD5v_GMc6KuB9]

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - Stephen et Janet - Melle

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 21:11:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de 8 éoliennes parc de Fourris

Contribution :

Nous habitons à Paizay Le Tort et nous ne sommes pas d'accord avec la réalisation de ce projet parce-qu'il y a déjà 17 éoliennes trop proche de Paizay Le Tort et de Lusseray.

Les éoliennes font b.c.p. plus bruit que prévu, même la nuit, et les lumières rouges sont trop agressives. Selon les agences immobiliers même les valeurs des maisons sont réduites à cause de la proximité des éoliennes.

Bien cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - Laure - Melle

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 22:50:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à l'implantation de nouvelles éoliennes

Contribution :

Habitante de Paizay le Tort, je m'oppose à l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - Batiot Joël - Melle

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 09:35:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Eoliennes Fourris

Contribution :

Non pour les éoliennes dans le Mellois

Il faut partager avec les autres lieux " Bordeaux "

Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - MONTEYNE philippe - Périgné

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 11:25:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien du Fourris

Contribution :

Habitant Etrochon je suis contre toute nouvelle implantation. D'ailleurs dans l'étude paysagère il n'y a pas de simulation du site depuis Etrochon alors que nous sommes au premières loges de jour comme de nuit (voir photos jointes)

Dans l'étude paysagère on peut constater que la région est sursaturée (voir doc 20-40 joint)

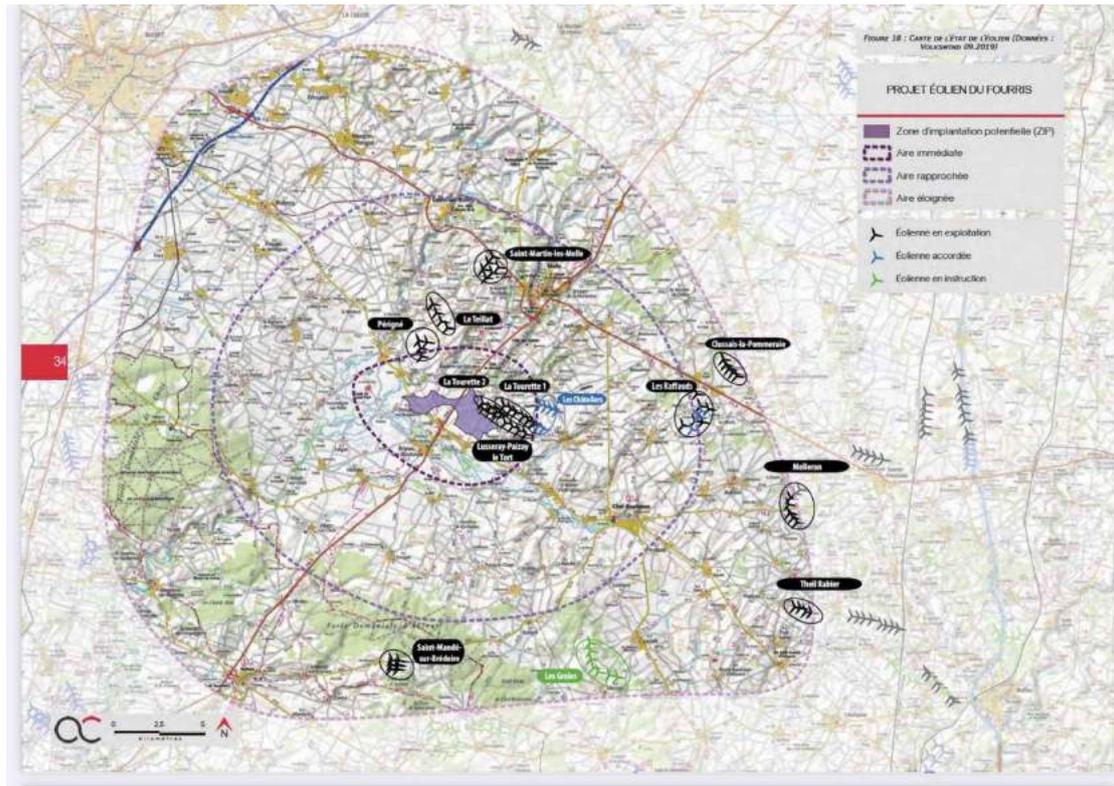
Autre constatation, les seuls avis positifs sont ceux qui en retirent un bénéfice financier et ceux qui ne sont pas concernés dans leur environnement direct (Rueil malmaison, Migné- Auxances, Civray

Je ne revient pas sur toutes les gênes occasionnées, bruit lumières faune et les pseudos justificatifs de la société Volkswind ,déjà citées de nombreuses fois.

Dernière remarque, être obligé de subventionner ces machines industrielles par la taxe CSPE pour être emm.....! (250€ l'année dernière!)

Opposé au projet précédent de Périgné je suis contre également l'extension du projet de la Cerisaie

Pièce(s) jointes(s) :







Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@62 - Durand Guillaume - Melle

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 14:55:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable au projet éolien

Contribution :

Bonjour,

Etant habitant de Melle, je suis favorable à ce projet éolien en extension d'un parc existant. Je ne comprends pas les réfractaires à cette énergie. J'invite ces personnes à regarder l'émission c'est pas sorcier sur "des éoliennes dans le paysage" : <http://www.youtube.com/watch?v=LG40IrxYnqs>.

Je trouve que les parcs éoliens sont agréables à contempler.

Enfin, ce parc est une extension d'un parc existant permettant de percevoir un seul et même parc regroupant le parc existant et le parc en projet de Paizay le Tort. Il n'y a donc pas de création d'un nouvel espace éolien. Il n'y a donc pas de modification du paysage existant. Pour toutes ces raisons et l'avenir de notre planète, je suis TOTALEMENT FAVORABLE à ce projet éolien.

Guillaume DURAND

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@63 - Mylène - Melle

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 15:26:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Favorable aux énergies renouvelables

Contribution :

Bonjour,

Il y a urgence sur le climat et je pense que nous devons penser aux générations futures.

Nous dépendons trop du pétrole et du gaz et sommes déjà très en retard sur nos engagements. Effectivement les éoliennes sont voyante mais pas plus que les pylônes électriques. Nous nous posons trop de questions. Agissons. Je suis pour le projet du Fourris et pour les énergies renouvelables.

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E64 -

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 20:31:53

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Enquête publique

Contribution :

Bonjour, n'ayant pas réussi à me rendre à la permanence de ma commune de Lusseray, je voulais par ce message vous transmettre un ressenti en tant qu'habitante et propriétaire sur cette commune. Consciente que les énergies renouvelables doivent être développées dans notre pays, je trouve en effet dommage qu'on choisisse délibérément un lieu d'implantation avec quelques éoliennes dans un premier temps (ce qu'on a accepté) et qu'une fois les jalons posés, les projets de futurs parcs éoliens se succèdent les uns après les autres avec l'impression d'être impuissant face à des groupes dont les projets doivent aboutir à tout prix. Si nous habitants de Lusseray, nous devons subir aujourd'hui l'impact de tous ces parcs éoliens autour de nos maisons, pourquoi n'aurions-nous pas une compensation sur le tarif de nos factures d'électricité? Serai-ce trop demandé? J'espère que cette requête retiendra votre attention, , peut-être fera t-elle un jour jurisprudence ...Cordialement.

Chantal LAIDET

1 Impasse de l'huilerie

79170 LUSSERAY

jacky.laidet@wanadoo.fr05.49.07.12.01

06.81.29.09.82

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - SCATTOLIN BRUNO - Périgné

Date de dépôt : Le 12/03/2022 à 01:19:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien du Fourris

Contribution :

L'éolien dans notre secteur est plus que conséquent avec 35 mâts en services juste sur le secteur de Périgné à Celles sur belle et Paizay-le-Tort.

Les 2 nouveaux projets nous rajoutent 16 mâts supplémentaires nous portant au total de 51 mâts.

Plus de 66 éoliennes en fonctionnement ou autorisées dans le mellois.

Notre paysage est défiguré. Les nuisances sonores et visuelles sont importantes et contribuent à la baisse de l'attractivité de nos communes.

La Communauté de communes a élaboré un guide de bonnes pratiques de l'implantation éolienne dans son territoire, les lieux d'implantation des parcs de la Cerisaie et du Fourris sont des lieux fermés à la prospection.

Principalement pour des arguments de densité paysagère déjà importante.

La MRAe émet des réserves sur les 2 parcs sur plusieurs points dont la saturation paysagère, l'avifaune, les pics migratoires, les chiroptères.

Volkswind, nous l'avons dit souhaite ajouter 16 mâts là où il en existe déjà 35.

Les communes ont accepté 2 parcs, déjà installés, les parcs traités aujourd'hui sont refusés par les communes.

Cette société fait preuve de mépris en considérant :

- que la concertation et le dialogue vaut acceptation
- que l'argent doit imposer de tout accepter
- que refuser ces parcs c'est être contre l'énergie renouvelable.
- que l'on doit éprouver, nous conseil municipal, de la "fierté" d'accepter les projets, même s'il n'y pas de mesures compensatoires pour la collectivité et les citoyens.

Le conseil municipal de la commune de Périgné a délibéré contre le projet de la Cerisaie et s'oppose aussi à celui du fourris qui sera implanté dans notre visuel.

C'est mon point de vue aussi et je suis contre ce projet éolien.

De plus je viens d'apprendre qu'un nouveau projet est en cours sur villefollet et Villiers sur Chizé

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - LEFEBVRE MAMRIE - Melle

Date de dépôt : Le 12/03/2022 à 17:23:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : enquête publique éoliennes de Melle, site du Fourris

Contribution :

Je réside au pied de la 3ème éolienne ouest du parc de Mont Jarron sur la commune de Melle, qui était commune de St martin-les-melle au moment de sa construction.

Nous avons acheté notre maison à Négressauve en toute connaissance de la création de ce parc. Nous sommes des personnes conscientes de la nécessité de la sobriété énergétique, de la nécessité des énergies renouvelables pour éviter la longévité des sites nucléaires dangereux et anticiper la fin des énergies fossiles.

Pour résider très près d'un site éolien dont les éoliennes Vestas sont hautes de 120 m, nous connaissons les nuisances qui sont réelles pour les riverains, quoi qu'on en dise.

Pour nous ce sont :

- le bruit important lorsque le vent souffle du Nord : au point de fermer les fenêtres (on entend malgré le double vitrage) et de quitter le jardin potager lors de grand vent.
- le réveil lumineux en avril et septembre entre 7h et 8 h 30 tous les matins en raison du passage de la pale de l'éolienne la plus au Sud Est devant le soleil levant
- les lumières nocturnes qui de fait sont clignotantes .

Il faut noter que les haies qui pouvaient absorber une partie du bruit répétitif et lancinant ont disparu depuis l'initiation du projet.

La société d'exploitation nous a fait planter une courte haie dans notre jardin potager - à notre demande - mais cela ne suffit pas .

Le site de Mont Jarron avec ses 6 éoliennes a été suivi de deux autres sites Montigné (5) et Périgné (5), et en toile de fond celui de Lusseray avec 17 éoliennes

La nuit la pollution lumineuse, blanche ou rouge est très inconfortable. Je pense que cela peut avoir - avec le bruit du souffle - des conséquences sérieuses sur la santé humaine.

Un nouveau projet prévoit 6 autres éoliennes sur périgné, et avec celles-ci (presque 50) nous serons entourés sur le nord, l'est, le sud et le sud-ouest.

Le tout sans aucune compensation financière pour les riverains proches : celles-ci étant versées aux agriculteurs et aux communes.

La multiplication des parcs sur une même zone géographique est abusive : elle entache les paysages par l'accumulation, perturbe la nuit par l'éclairage important - sans compter les dégâts sur la faune (je pense aux colonies de chauve-souris principalement : à ma connaissance, seuls les oiseaux peuvent être détectés, ce qui n'est pas le cas pour tous les parcs français).

Des questions se posent quant à l' éclairage pour les avions : il ne devrait pas être visible depuis la terre. Des questions posées à notre député ont vu une réponse que toute plainte est impossible, la législation de ce type d'éclairage relevant de l'armée semble-t-il.

Des compensations sur l'environnement n'aboutissent pas : lors d'une réunion pour le site de Périgné un opérateur a signalé la volonté de planter des haies (absorbeur de bruit) qui se heurte au refus des agriculteurs : dans cette affaire d'éolienne, celui-ci est toujours gagnant, ne résidant le plus souvent pas au pied des parcs, se voyant verser une rétribution annuelle parfois confortable étant donné l'impact sur le champ et refusant au bout du compte l'entourage de son champ par des haies vives assez hautes qui absorberaient une partie du bruit des pales. Quand on connaît l'apport intéressant en matière de rétention de l'eau dans le sol apporté par une haie pour une culture on s'étonne de

cette position, qui cependant est réelle. Et hélas bien connue...Ne pourrait-il pas y avoir obligation dès lors qu'il y a compensation financière ?

Donc la logique : pas de compensation sur l'environnement, des nuisances importantes pour les proches riverains, une saturation des paysages d'une zone rurale pittoresque par multiplication importante du nombre de parcs, des répercussions sur la faune, est vivement contestée.

Implanter toujours plus d'éoliennes dans un secteur qui les a acceptées avec bonne volonté est injuste et contre-productif. Un partage des nuisances et des inconvénients entre tous les territoires français et européens est nécessaire si l'on veut que la transition énergétique se passe de façon harmonieuse. Or elle devra se passer, nous en sommes tous conscients, et avec l'éolien entre autres. Elle doit - de mon point de vue - s'accompagner d'une sobriété énergétique que nous ne voyons pas promues par les opérateurs d'éoliennes : c'est-à-dire parler clairement d'économies d'énergie - on peut le regretter.

Je refuse l'implantation de ce parc nouveau pour toutes ces raisons.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - Griffault Sylvain - Melle

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 11:19:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Saturation paysagère et acceptation locale

Contribution :

Ce projet vient s'ajouter à plusieurs projets en exploitation dans la même zone, le parc du Mont Jarron, le parc de Montigné, le parc de Périgné. Ces parcs, s'ils ont été construits de manière peu complémentaires ont pourtant été acceptés, ils font aujourd'hui parti du paysage, ils sont constitutifs d'un réseau de production énergétique qui doit s'inscrire dans la durée.

Hors, l'implantation de ce nouveau parc est le projet de trop qui met en danger cette acceptation locale.

Le sentiment des populations de ne pas avoir de prise sur le projet comme sur les perspectives souhaitées par d'autres sur leur territoire.

L'industrialisation progressive du paysage rural sans retombées économiques à la hauteur de la production, phénomène renforcé par l'encherissement de l'énergie.

La saturation paysagère diurne comme nocturne, image concrète et quotidienne de cette industrialisation.

Le sentiment de sacrifice de certains territoires plus que d'autres.

Tous ces sentiments et ces réalités qui s'entremêlent concourent aujourd'hui à un refus généralisé puisque vécu comme exogène.

Le phénomène du photovoltaïque est en train de se répandre avec les mêmes méthodes sauvages ce qui provoque déjà des levées de bouclier.

Le territoire de Mellois en Poitou se lance dans la rédaction d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), il doit permettre à ce dernier de réfléchir, de se concerter et de s'organiser afin d'aboutir à un projet partagé d'implantation des moyens de production énergétique sur son territoire.

Ce travail a débuté par la rédaction concertée d'un guide d'implantation éolien déjà disponible et approuvé par 95% des conseillers communautaires. Il est un document accepté synonyme de rapports apaisés entre toutes les parties prenantes du territoire.

Enfin, pour ce projet en particulier, le rapport de la MRAE met en avant l'insuffisance d'évaluation des impacts des parcs existants, ce qui montre encore une fois que la précipitation des développeurs éoliens en plus de nier l'appréhension humaine du territoire, négligent l'approche environnementale cumulative, ce n'est pas acceptable.

C'est pourquoi je considère que ce projet n'est pas le bienvenu dans ce territoire.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@68 - PILARD Christophe

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 11:53:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : cote le projet éolien du Fouris

Contribution :

l'éolien est une source d'énergie importante mais les machines doivent être implantées équitablement. Le Mellois en est saturé, avec les nuisances bien connues liées aux fortes concentrations.

Pas une seule éolienne le long de l'estuaire de la Gironde, est-ce logique avec un tel couloir de vent? et ce n'est qu'un exemple...

C Pilard

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@69 - Lantos Zoltán - Melle

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 12:36:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet

Contribution :

Notre territoire est déjà saturé d'éoliennes. Je suis pour une meilleure répartition sur tout le pays.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - William et Victoria - Melle

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 14:06:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PROJET EOLIEN DU FOURRIS

Contribution :

Nous sommes des habitants de Paizay le Tort et nous nous opposons à l'installation de nouvelles éoliennes. Nous en avons déjà trop près de Paizay Le Tort et de Lusseray - 17. Nous sommes propriétaires de gîtes et nous avons l'habitude de promouvoir notre gîte et le village de Paizay Le Tort comme ayant un beau ciel nocturne. Malheureusement, ce n'est plus le cas, car le ciel nocturne est gâché par d'horribles lumières rouges. Il y a aussi la pollution sonore des éoliennes. Nous comprenons la nécessité de passer à des sources d'énergie renouvelables, mais nous pensons qu'avec 17 éoliennes surplombant Paizay Le Tort, le village a joué son rôle. Merci.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - ANDRE Claire - Périgné

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 15:39:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON AU PROJET EOLIEN DU FOURRIS ET DE LA CERISAIE

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Merci de prendre en considération mon avis défavorable au projet éolien du Fourris comme celui de La Cerisaie.

Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes :

Nous avons déjà considérablement d'éoliennes dans le SUD mellois et cela suffit !

Mais au-delà de cela, ce qui me dérange et c'est pourquoi je suis en désaccord total avec ce projet et je m'y oppose :

- Dans notre commune et en France en général, on a construit des systèmes de protection des milieux naturels et des paysages. Tous les projets doivent respecter les plans d'occupation des sols, les plans locaux d'urbanisme. Les habitants respectent en général ces réglementations mais pour mettre un parc éolien derrière/devant/au-dessus et même en dessous de leurs habitations cela ne pose pas de problème ! On est en pleine iniquité !

- On nous parle de ferme éolienne de la Cerisaie ou du Fourris ! Parlons plutôt d'éoliennes industrielles car ces projets n'ont rien de ruraux ! Au contraire, il signe la mort de notre campagne ! Des mâts de 180 mètres de haut ce sont des buildings au milieu des champs !

Bientôt, je ne sais combien de socles de béton armé sur lesquels les éoliennes sont construites, pesant chacun 1.500 tonnes, soit un total gigantesque de tonnes de béton armé qui ne sera jamais retiré du sol.

Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés. La faune est menacée par les extrémités des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique. Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles.

Mais aussi, est-ce la nouvelle vocation des exploitants agricoles de louer, vendre une partie de leur terre pour mettre des éoliennes ?

- Le côté colonisateur de ces projets me gêne (et je ne parle même pas de l'industriel qui est venu faire du porte à porte pour nous convaincre) : le développement se fait sans logique, sans planification. Il y a quelques années les premières éoliennes sont arrivées. On a discuté d'un projet de 8 mâts pour la Cerisaie et de quelques mâts pour le Fourris et dix ans après, 16 autres vont se dresser aux mêmes endroits sans que ça n'ait été annoncé au départ. Et dans 10 ans ? Combien allez-vous encore en ajouter ? Quel est le projet réel à long terme ? En écologie, on ne peut pas soutenir un projet dont on ne connaît la réalité donc l'impact final. Voyez-vous le développement anarchique de l'éolien pose la question du devenir de nos campagnes en général

. Certaines contributions disent que cela va créer de l'emploi ! mais NON pas chez nous dans le Sud Deux Sèvres ou même en Nouvelle Aquitaine !

La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au gré des chantiers de montage. Même les centres de contrôle des éoliennes implantées en France sont pour la plupart situés en Allemagne, voire au Canada.

Le pavillon français ne flotte plus depuis longtemps dans les sociétés qui fabriquent du matériel ou des éoliennes. Certes, ce n'est pas un réel problème car ce sont d'autres européens : danois, allemands et espagnols, mais ne faisons pas croire aux gens que cela apporte du travail aux locaux.

. Accroître la Sécurité d'approvisionnement ? Cela est faux !

Leur disponibilité fantaisiste ne permet pas de compter sur les éoliennes (jours sans vent signifie « pas d'électricité », car cette dernière n'est pas stockable à l'échelle d'un pays).

. Cela ne produit pas de l'électricité de proximité.

L'éolien industriel est raccordé au réseau national, il n'alimente pas un réseau local autonome. Des milliers de pylônes et de transformateurs électriques supplémentaires ainsi que 4000 km de lignes à haute tension sont nécessaires pour connecter ces dizaines de milliers de points de production d'électricité intermittente. à travers la France.

. Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés partout en France.

Concernant les particuliers des moins-values de 10 à 30% sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

(La FED a été auditionnée le 5 février 2018 sur ce sujet par la Chambre de Notaires)

. Contrairement à ce qui est dit sur le fait que ce n'est pas dangereux pour la santé des habitants à proximité :

Voir les conclusions de l'Académie de médecine sur les gênes occasionnées par les éoliennes dans son rapport sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres présenté le 9 Mai 2017.(voir document joint)

L'Académie recommande – entre autres – de ne pas installer d'éolienne à moins de 1500 m des habitations, et de diminuer sensiblement le bruit. Malheureusement les projets éoliens sur La Cerisaie et Le Fourris prévoient seulement un éloignement de 800 m !

Et enfin, les touristes désertent les zones « décorées » d'éoliennes. Les plans d'aménagement communaux et autres zones de lotissements perdent leurs attractivités et sont parfois annulés par la présence de parcs industriels éoliens. Qui souhaitera acheter un terrain et faire construire sa maison dans une commune cernée d'éoliennes de 180 m de haut, comme il est prévu d'en installer dans nos communes ?

Je suis pour le développement des énergies renouvelables, mais à condition qu'il soit réalisé localement, à l'échelle humaine, des hameaux, des villages et conduit en même temps qu'un plan national d'économie. Je ne vois rien sur ces projets qui répond à toutes mes préoccupations.

Merci de prendre ma contribution CONTRE ce projet
Pièce(s) jointes(s) :



ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE 16, RUE BONAPARTE - 75272
PARIS CEDEX 06 TÉL : 01 42 34 57 70 - FAX : 01 40 46 87 55
www.academie-medecine.fr

Un rapport exprime une prise de position officielle de l'Académie. L'Académie saisie dans sa séance du mardi 9 mai 2017, a adopté le texte de ce rapport avec 92 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

NUISANCES SANITAIRES DES EOLIENNES TERRESTRES

Patrice TRAN-BA-HUY * (Rapporteur) au nom d'un groupe de travail **
rattaché à la Commission XIV (Déterminants de santé – Prévention -
Environnement)

**Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêt en rapport avec le
contenu de ce rapport.**

RESUMÉ

L'extension programmée de la filière éolienne terrestre soulève un nombre croissant de plaintes de la part d'associations de riverains faisant état de troubles fonctionnels réalisant ce qu'il est convenu d'appeler le « syndrome de l'éolienne ». Le but de ce rapport était d'en analyser l'impact sanitaire réel et de proposer des recommandations susceptibles d'en diminuer la portée éventuelle.

Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

* Membre de l'Académie nationale de médecine

** Membres du groupe de travail : CH. Chouard, E. Cabanis, A. Chays, MT, Hermange, Y. Touitou et présidé par P. Tran Ba Huy.

Dans le double souci d'améliorer l'acceptation du fait éolien et d'atténuer son retentissement sanitaire, direct ou indirect, le groupe de travail recommande :

- *de s'assurer que lors de la procédure d'autorisation l'enquête publique soit conduite avec le souci d'informer pleinement les populations riveraines, de faciliter la concertation entre elles et les exploitants, et de faciliter la saisine du préfet par les plaignants,*
- *de n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans des zones ayant fait l'objet d'un consensus de la population concernée quant à leur impact visuel, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risquent d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine – et générale - opposition et ressentiment avec leurs conséquences psychiques et somatiques.*
- *de systématiser les contrôles de conformité acoustique dont la périodicité doit être précisée dans tous les arrêtés d'autorisation et non au cas par cas,*
- *d'encourager les innovations technologiques susceptibles de restreindre et de « brider » en temps réel le bruit émis par les éoliennes et d'en équiper les éoliennes les plus anciennes,*
- *de ramener le seuil de déclenchement des mesures d'émergence à 30 dB A à l'extérieur des habitations et à 25 à l'intérieur, (tout en laissant les éoliennes sous le régime des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement),*
- *d'entreprendre, comme recommandé dans le précédent rapport, une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires.*

Contenu

NUISANCES SANITAIRES DES EOLIENNES TERRESTRES	1
INTRODUCTION.....	4
I. LE RAPPORT DE 2006, LEGISLATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES	4
II. LE SYNDROME DES EOLIENNES	5
III. LES NUISANCES SANITAIRES	6
1. Les nuisances visuelles.....	6
2. Les nuisances sonores	6
3. Les facteurs psychologiques.....	10
4. Synthèse des nuisances.....	12
IV. DISCUSSION ET ACTIONS POSSIBLES.....	14
V. LES RECOMMANDATIONS.....	18
RÉFÉRENCES.....	20
ANNEXES	25

INTRODUCTION

La filière éolienne terrestre constitue une alternative écologique aux besoins énergétiques croissants de nos sociétés industrielles. En termes de capacité de production, elle occupe aujourd'hui la deuxième place des énergies renouvelables (EnR), derrière la filière hydraulique mais devant les filières solaire et bioénergétique (Annexe I). Toutefois le développement de cette source d'EnR soulève un nombre croissant de plaintes de la part d'associations de riverains faisant état de troubles fonctionnels réalisant ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « syndrome de l'éolienne ».

C'est pour répondre à ces plaintes que le Secrétaire Perpétuel de notre institution a confié à un groupe de travail l'actualisation du rapport sur « Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme » rédigé en 2006 sous l'autorité du Professeur Claude-Henri Chouard [1]. Sans ignorer ni minimiser le moins du monde les importantes implications socio-économiques, politiques, écologiques ou énergétiques du problème, il est posé ici en préambule que seuls ont été abordés et discutés les aspects sanitaires des éventuelles nuisances.

I. LE RAPPORT DE 2006, LEGISLATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Dans ses conclusions, ce rapport recommandait : i) la réalisation d'une enquête épidémiologique approfondie sur les dommages sanitaires, notamment auditifs, causés par les éoliennes ; ii) de suspendre à titre conservatoire la construction d'éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW à moins de 1500 mètres des habitations ; iii) de considérer les éoliennes comme des installations industrielles et qu'à ce titre elles soient soumises aux mêmes contraintes et réglementations, notamment en matière de nuisances sonores.

A la suite de diverses enquêtes et rapports, la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2 complétée par le décret du 23 août 2011 et l'arrêté du 26 août 2011 ne prenait en compte que la dernière recommandation puisqu'elle fixait à 500 mètres la distance minimale entre éoliennes et habitations, ne diligentait aucune enquête épidémiologique, privant les présents rapporteurs de données sanitaires solides, mais plaçait toutefois les éoliennes sous le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*

* Ce régime permet d'encadrer les ouvrages et installations susceptibles de générer des impacts significatifs sur le voisinage, la santé, la protection de la nature, etc. ainsi que des risques vis-à-vis de la sécurité des personnes.

Mais c'est la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) qui fixe désormais le cadre de la politique éolienne. Les principales dispositions pour notre propos en sont :

-la part des EnR dans le mix énergétique de la France est fixée à 32% à l'horizon 2030,

-la part de l'éolienne terrestre est définie par La Programmation Pluriannuelle des Energies (PPE) qui prévoit pour la filière éolienne un développement annuel visant à atteindre 15 000.

MW en 2018 et entre 21 800 et 26 000 MW en 2023 (au 30 juin 2016, environ 4 000 éoliennes regroupées au sein de 1 400 fermes produisaient une puissance de 10 850 MW). Elle devrait ainsi couvrir environ 10% de l'électricité consommée en France métropolitaine (contre 5% aujourd'hui),

-la distance entre habitations et éoliennes est maintenue à 500 mètres,

-une simplification administrative est assurée par la généralisation d'une procédure d'autorisation unique regroupant l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien. Cette procédure unique est pérennisée dès le premier mars 2017 à travers une « autorisation environnementale » dispensant du permis de construire pour l'éolien terrestre.

II. LE SYNDROME DES EOLIENNES

Est regroupé sous ce vocable un ensemble de symptômes très divers [1,2,3,4] rapportés à la nuisance des éoliennes. On peut schématiquement les distinguer en : généraux : troubles du sommeil, fatigue, nausées, etc. ; neurologiques : céphalées, acouphènes, troubles de l'équilibre, vertiges, etc. ; psychologiques (stress, dépression, irritabilité, anxiété, difficultés de concentration, troubles de la mémoire, etc.) ; endocriniens (perturbation de la sécrétion d'hormones stéroïdes, etc.) ; cardio-vasculaires (hypertension artérielle, maladies cardiaques ischémiques, tachycardie, etc.) ; socio-comportementaux (perte d'intérêt pour autrui, agressivité, baisse des performances professionnelles, accidents et arrêts de travail, déménagement, dépréciation immobilière, etc.).

L'analyse de ces symptômes appelle les commentaires suivants : i) ils ne semblent guère spécifiques et peuvent s'inscrire dans ce qu'il est convenu d'appeler les Intolérances Environnementales Idiopathiques ; ii) certains symptômes, rares, peuvent avoir une base

organique comme les troubles du sommeil ou les équivalents du mal des transports ; iii) la très grande majorité d'entre eux est plutôt de type subjectif, fonctionnel, ayant pour point commun les notions de stress, de gêne, de contrariété, de fatigue... ; iv) ils ne concernent qu'une partie des riverains, ce qui soulève le problème des susceptibilités individuelles, quelle qu'en soit l'origine (cf. infra).

III. LES NUISANCES SANITAIRES

Si l'on excepte les risques traumatiques liés aux bris de pales, projections de blocs de glace l'hiver dont l'occurrence reste exceptionnelle, trois facteurs concourent aux doléances exprimées :

1. Les nuisances visuelles

La stimulation lumineuse stroboscopique liée à la rotation des pales lorsqu'elles sont observées sous un certain éclairage a été dénoncée comme étant susceptible de provoquer des crises d'épilepsie.

Le clignotement des feux de signalisation, par son caractère répétitif et obsédant la nuit, est également dénoncé par des associations de plaignants.

La défiguration du paysage constitue, par son retentissement psychologique et la dévalorisation immobilière qu'elle entraîne, une nuisance réelle sur laquelle nous reviendrons.

2. Les nuisances sonores

Le bruit est de loin le grief le plus souvent allégué par les plaignants.

i) Caractéristiques des fréquences éoliennes

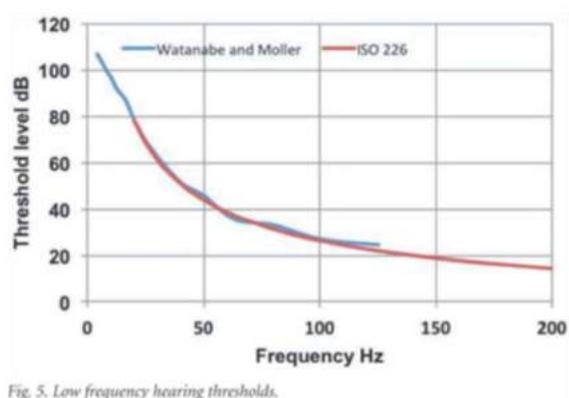
Hormis dysfonctionnement mécanique ou accident imprévu, le bruit généré par le rotor de l'éolienne et par la rotation de ses pales, notamment lorsque celles-ci passent devant le mât, est essentiellement composé de *basses fréquences et d'infrasons* (Annexe II). La gamme des fréquences perçues par l'oreille humaine s'étendant de 20 à 20 000 Hz, *les basses fréquences* sont - arbitrairement - comprises entre 100 et 20 Hz et *les infrasons* au-dessous.

C'est donc dans ce spectre fréquentiel qu'il faut rechercher les causes possibles des troubles.

Les infrasons ont longtemps été considérés comme le facteur essentiel de nuisance [5] et une littérature considérable leur a été consacrée.

Etant situés au-dessous des 20 Hz, ils sont donc théoriquement inaudibles par l'oreille humaine, sauf s'ils sont présentés à une intensité suffisamment forte.

Leurs seuils d'audibilité en dB A (voir annexe III) ont fait l'objet de nombreux travaux [6,7,8]. A titre d'exemple, la figure et le tableau ci-dessous en donnent les valeurs.



Fréquences en Hz	1	2	4	8	12	16	20
Seuils d'audibilité en dB A	120	115	107	98	90	82	75

Tableau 1. Seuils d'audibilité d'après Watanabe et Möller [6]

Ces valeurs élevées sont confirmées par une étude utilisant l'IRMf [9] montrant qu'à la fréquence 12 Hz le seuil de réponse du cortex auditif (et uniquement lui) est de 110 dB SPL (et non dB A) (pour les problèmes techniques inhérents à la technique d'IRMf voir [10]).

Ces seuils d'audibilité très élevés sont à comparer aux mesures effectuées aux distances réglementaires minimales d'éloignement (500 mètres) qui montrent que l'intensité des infrasons et des basses fréquences émis par les éoliennes est faible, ne dépassant jamais 60 dB [11, 12,13](Tableau 2 et Annexe IV).

Document : Rapport-sur-les-éoliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf, page 8 sur 38

Fréquences en Hz	11-22	31	63	125
Intensités en dB A mesurées à 500 mètres	55	55	54	50
Intensités en dB A mesurées à 816 mètres	52	52	52	48

Tableau 2. Bruit généré par une ferme de 10 éoliennes. D'après Hayes McKenzie [12].

D'un point de vue clinique, les seuils au-delà desquels les infrasons seraient susceptibles d'occasionner une gêne sont mentionnés dans le tableau suivant.

Fréquences en Hz	6	12	16	20
Intensités en dB A	92	87	83	74

Tableau 3. Seuils de gêne occasionnée par les infrasons. D'après Moorhouse, Waddington et Adams [14].

Pour comparaison, les intensités émises par les nombreuses sources d'infrasons de notre environnement, naturelles (vagues océanes, chutes d'eau, tremblements de terre, etc.) ou artificielles (vibrations du trafic routier ou aériens, explosions, compresseurs industriels, etc.) [15,16] sont présentées dans le tableau suivant.

Rase campagne	40 dB A
Bruit d'un centre-ville	60 dB A
Ressac de la mer	70 dB A
Centrale électrique	80-120 dB A
Voyage en voiture vitres ouvertes	120 dB A
Tempête	135 dB A
Cabine d'hélicoptère	115-150 dB A

Tableau 4. Exemples d'intensités d'infrasons de sources naturelle ou artificielle. D'après Leventhall. [16].

Par comparaison également, signalons que les infrasons émis par notre propre corps (battements cardiaques ou respiration) et transmis à l'oreille interne au travers de l'aqueduc cochléaire sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes [17].

Ces multiples données suggèrent qu'il est très improbable qu'aux intensités ainsi définies, les infrasons puissent être audibles par l'oreille humaine, ce qui ne signifie toutefois pas qu'ils ne puissent être ressentis (cf. infra).

Le bruit éolien « entendu » et « rajouté » au bruit résiduel (bruit de fond) est donc essentiellement composé de *basses fréquences* mais, comme souligné plus bas, leur intensité demeure très faible et c'est dans d'autres caractéristiques que réside sans doute une nuisance possible (cf. infra).

ii) Pathogénie

Par quel(s) mécanisme(s), le bruit ainsi défini peut-il expliquer les manifestations cliniques du syndrome éolien? Trois sont décrits dans la littérature.

- Une stimulation de l'oreille interne.

. Une étude [18] conclut que : i) les infrasons provoquent une réponse des cellules ciliées externes de la cochlée alors qu'ils ne sont pas perçus par les cellules ciliées internes, seules cellules réellement sensorielles, et sont donc « inaudibles » ; ii) des impulsions de 0,3 Hz semblent induire un flux d'endolymphe vers le sac endolymphatique ; iii) les cellules ciliées vestibulaires, quoique codant les fréquences < à 30 Hz, ne répondent pas aux infrasons véhiculés par voie aérienne.

Cet article très fréquemment cité suggère que les infrasons peuvent affecter l'oreille. En réalité, son analyse appelle les remarques suivantes : i) il ne s'agit pas d'un travail clinique ni expérimental mais théorique, reposant sur l'analyse de modèles et de données électrophysiologiques, biomécaniques, et acoustiques ; ii) ses conclusions sont prudentes, les auteurs estimant qu'à l'état normal les infrasons, quoiqu' « inaudibles » par l'oreille humaine, pourraient certes influencer la physiologie de l'oreille interne – mais par forcément sa fonction, hormis pathologie préexistante (type maladie de Menière ou déhiscence canalaire).

Une deuxième étude [19] menée sur trois familles ayant « déménagé » pour cause de nuisances met en cause une stimulation des otolithes, structures calcaires surplombant l'épithélium sensoriel de l'utricule et du saccule, ce que confirme une autre étude expérimentale [20]. Les symptômes rapportés par certains membres de ces familles étaient similaires à ceux du mal des transports, lequel est provoqué par des très basses fréquences inférieures à 1 Hz. C'est à 0,8 Hz et surtout à 0,2 Hz que la réponse otolithique serait la plus intense. Ainsi, les infrasons produits par les éoliennes pourraient déclencher chez les riverains

prédisposés des symptômes identiques à ceux du mal des transports. On peut toutefois signaler que cette étude est en contradiction avec l'étude précédente qui suggère que les cellules ciliées vestibulaires sont très peu sensibles aux basses fréquences.

Une autre étude [11] incrimine également les pulsations pressionnelles infrasoniques qui pourraient stimuler le système vestibulaire. Il en résulterait des symptômes classiquement observés dans les pathologies vestibulaires.

- *Une stimulation d'organes viscéraux*

La propagation aérienne des ondes acoustiques pressionnelles de basses et très basses fréquences et/ou leurs harmoniques provoquerait des phénomènes de résonance dans les cavités thoraciques et abdominales contenant de l'air, expliquant les sensations de vibration ou de pulsation ressenties [21] (cf. Annexe III). On ne peut nier également le rôle possible des propriocepteurs cutanés procurant une sensation vibro-tactile. Toutefois ces mécanismes extra-auditifs ne semblent survenir qu'aux fortes intensités.

- *Une action directe du bruit sur le sommeil*

Toutes les données de la littérature concordent pour souligner l'effet très négatif du bruit sur le sommeil. De fait, les troubles du sommeil représentent sans doute la doléance la plus constante des riverains. Ils sont d'ailleurs objectivés par les enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil. Ces études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km le bruit émis par les éoliennes perturberait la qualité du sommeil [23-30].

Une autre étude [11] suggère que certaines basses fréquences (autour de 30 Hz) interfèreraient avec les ondes « Beta » cérébrales du sommeil qui sont associées avec les réactions d'alerte, de stress et d'anxiété. Cette interférence expliquerait les troubles du sommeil. Mais ce mécanisme est très controversé.

3. Les facteurs psychologiques

Qu'ils soient provoqués par ou associés aux nuisances visuelles et sonores, les facteurs psychologiques jouent un rôle probable dans leur ressenti [2,25,31,32]. Ces facteurs ont été souvent discutés dans la littérature et peuvent être regroupés en quatre rubriques.

- *L'incidence des nouvelles technologies*

Toute nouvelle technologie charrie son lot de peurs et de fantasmes et peut fournir une explication rationnelle à des troubles fonctionnels pré-existants. Une étude scandinave montre en effet qu'en l'absence de tout environnement nocif un nombre significatif d'individus se plaignent de symptômes divers (gastro-intestinaux, musculaires, névralgiques, etc.) [32,33].

- *L'effet « nocebo »*

Il s'agit de l'inverse de l'effet placebo, consistant en l'induction psychologique d'une douleur ou d'une doléance [34]. Cet effet semble bien pouvoir s'appliquer aux infrasons. Une récente étude néozélandaise conduite en double aveugle a comparé les effets d'une exposition de 10 minutes soit à une stimulation placebo (c'est-à-dire au silence), soit à des infrasons, sur des sujets recevant préalablement une information soulignant soit les méfaits, soit l'innocuité de ces derniers. Seuls les sujets ayant reçu les informations négatives rapportèrent des symptômes, qu'ils aient été ou non soumis à l'exposition aux infrasons !!! [34,36,37]. Cette expérience souligne le rôle éventuellement négatif de certains médias et autres réseaux sociaux.

En d'autres termes, la crainte de la nuisance sonore serait plus pathogène que la nuisance elle-même.

- *Les facteurs individuels*

Le fait que seule une partie de la population riveraine manifeste une gêne peut s'expliquer par les écarts inter-individuels de sensibilité auditive qui peuvent atteindre jusqu'à 15 dB [38] ainsi que par l'existence d'une pathologie auditive type hyperacousie ou presbyacousie à l'origine d'un recrutement (c'est-à-dire un pincement du champ de confort auditif).

Mais la personnalité des sujets joue également un rôle manifeste. Certains profils, émotifs, anxieux, fragiles, hypochondriaques voire « écologiquement engagés » prêteront une attention « négative » à toute perturbation de leur environnement. D'un point de vue médical, il ne peut être nié que ces facteurs soient responsables de symptômes psychosomatiques (insomnie, dépression, troubles de l'humeur, etc.), lesquels, fragilisant l'individu, peuvent à terme retentir sur sa santé.

De plus la sensation de violation de leur habitat, espace-refuge, par une intrusion sonore – ou plus encore - visuelle ne peut que majorer cette « attention négative ».

- *Les facteurs sociaux et financiers.*

Plusieurs facteurs contribuent fortement à susciter des sentiments de contrariété, d'insatisfaction voire de révolte [29,35,36,39,40] : i) sentiment d'être mis devant le fait accompli et d'être impuissant face aux pouvoirs publics qui apparaissent inaccessibles voire indifférents aux plaintes et réclamations déposées par les riverains ; ii) mécontentement des riverains dont le bien immobilier est dévalué par la présence d'engins inesthétiques polluant leur panorama quotidien ; iii) diffusion via notamment les médias, les réseaux sociaux voire certains lobbies d'informations non scientifiques accréditant des rumeurs pathogéniques non fondées ; iv) absence d'intéressement aux bénéficiaires financiers... Ce dernier point mérite attention. En effet, des études épidémiologiques ont clairement montré que l'intéressement des riverains aux retombées économiques diminuait significativement le nombre de plaintes [41]. Rappelons ici que les redevances versées par les exploitants ne profitent qu'aux propriétaires ou locataires, fermiers bien souvent, des terrains utilisés ou à la communauté des communes.

4. Synthèse des nuisances

Une analyse critique des nuisances énoncées ci-dessus conduit aux conclusions suivantes.

Le rôle négatif des **facteurs visuels** ne tient pas à une *stimulation stroboscopique*. Si celle-ci peut certes provoquer à certaines heures de la journée et dans certaines conditions une gêne assimilée par les plaignants à « une alternance d'éclairage et de pénombre » dans leurs lieux d'habitation, le risque d'épilepsie dite photosensible, lié aux « ombres mouvantes » (shadow flickers), ne peut être raisonnablement retenu car *l'effet stroboscopique* de la lumière « hâchée » par la rotation des pales nécessite des conditions météorologiques et horaires exceptionnellement réunies [42,43] et aucun cas d'épilepsie n'est avéré à ce jour. De même le *rythme de clignotement des feux de signalisation* est-il nettement situé au-dessous du seuil épiléptogène.

En revanche **la défiguration du paysage** par des structures considérées comme inesthétiques voire franchement laides par les riverains plaignants doit être considéré comme relevant non d'un problème d'esthétique environnementale (le temps influera probablement sur nos critères de beauté architecturale) mais d'une réelle nuisance sanitaire. En effet, la « pollution visuelle » de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de

stress, de révolte avec toutes les conséquences psycho-somatiques qui en résultent [32]. Et les impressionnantes perspectives de développement de l'éolien terrestre (l'installation d'environ 500 nouvelles éoliennes dont la hauteur devrait atteindre 200 mètres ou plus est prévue pour les 5 ans à venir !) ne pourront qu'amplifier des sentiments en voie d'être partagés par une proportion croissante de la population française.

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décisionnaires politiques ou les promoteurs et industriels concernés (étant posé qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !).

Le rôle de l'intensité du bruit éolien dans les symptômes allégués est diversement apprécié dans la littérature. Majeur pour l'OMS, il est contesté par d'autres auteurs. Toutes les études montrent en effet que cette intensité est relativement faible, restant souvent très en-deçà de celles de la vie courante, lesquelles dans une étude scandinave menée dans une municipalité de banlieue varient de 45 à 72 dB A [44]. Par ailleurs, les plaintes ne semblent pas directement corrélées à cette intensité [45].

Le rôle des infrasons, souvent incriminé [5], peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et physiologiques mentionnées plus haut [45,47,48] sauf peut-être dans la survenue de certaines manifestations vestibulaires, toutefois très mineures en fréquence par rapport aux autres symptômes.

En revanche, **le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales**, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habituation, peut indubitablement perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés. Ce sont notamment **les modulations d'amplitudes** causées par le passage des pales devant le mât qui sont dénoncées comme particulièrement dérangeantes [49].

En tout état de cause, **les nuisances sonores semblent relativement modérées aux distances « réglementaires », et concerner surtout les éoliennes d'anciennes générations.**

Il convient par ailleurs de souligner que ces nuisances **n'affectent qu'une partie des riverains** variant selon diverses enquêtes de 4 à 20 % d'entre eux ^(25,43), valeurs à rapprocher de celles établies par des études canadiennes et britanniques estimant que près de 10% de la population générale est gêné par les sources habituelles de nuisances sonores (trafic routier, aérien, ferroviaire, etc.) [45,50].

En résumé, les nuisances sanitaires semblent avant tout d'ordre visuel (défiguration du paysage et ses conséquences psycho-somatiques) et à un moindre degré sonore (caractère intermittent et aléatoire du bruit généré par les éoliennes d'anciennes générations). Au plan médical, le syndrome des éoliennes réalise une entité complexe et subjective dans l'expression clinique de laquelle interviennent plusieurs facteurs. Certains relèvent de l'éolienne, d'autres des plaignants, d'autres encore du contexte social, financier, politique, communicationnel.

IV. DISCUSSION ET ACTIONS POSSIBLES

Ces facteurs de nuisances étant identifiés, l'analyse de la littérature médicale et scientifique (plus d'une soixantaine d'articles ont été publiés à ce jour sur les effets sanitaires des éoliennes) ne permet pas de démontrer que celles-ci - lorsqu'elles sont correctement situées – retentissent significativement sur la santé. En d'autres termes, aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée à leur fonctionnement [51, 52,53].

Le problème toutefois est que la définition de la santé a évolué et que, d'après l'OMS, elle représente aujourd'hui *un état de complet bien-être physique, mental et social*, ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

Dans cette acception, force est d'admettre que le syndrome des éoliennes, quelque subjectifs qu'en soient les symptômes, traduit une souffrance existentielle, voire une détresse psychologique, bref une atteinte de la **qualité de vie qui, toutefois, ne concerne qu'une partie des riverains** [54].

Une action mérite donc d'être engagée pour obtenir une meilleure acceptation du fait éolien imposé par les autorités publiques et limiter la dégradation de la qualité de vie ressentie par les plaignants.

1. Lutte contre le bruit

Pour autant que les nuisances sonores soient avérée, cette lutte pourrait reposer sur un certain nombre de mesures.

i) Protection sonore

Pour des raisons physiques bien établies (voir Annexe III), des mesures de protection contre les basses fréquences et les infrasons sont aujourd'hui *peu efficaces* : i) leur absorption par les murs ou autres obstacles est faible en raison de leurs grandes longueurs d'onde ; ii) leur atténuation par éloignement de la source ne résout que partiellement le problème : 1 kilomètre diminue de 10 dB un son de 1000 Hz mais seulement de 0,1 dB un son de 10 Hz ; iii) leur diffusion omnidirectionnelle rend difficile leur contention.

Sans doute les progrès technologiques voire architecturaux rendront-ils possible cette protection.

ii) Plafonnement du bruit ambiant et principe d'émergence

Le bruit généré par une ferme éolienne doit respecter le critère d'émergence (Annexe V).

Celui-ci conduit à d'abord définir *le bruit résiduel* : il s'agit du bruit de fond mesuré au niveau des habitations situées au plus près du site d'implantation. On peut alors définir *le bruit ambiant*, somme du bruit de fond et de celui rajouté de celui de l'éolienne.

Deux situations se présentent alors :

- le bruit ambiant ne dépasse pas 35 dB A, aucune règle ne s'applique au bruit de l'éolienne,

- le bruit ambiant dépasse 35 dB A, on introduit alors le principe d'émergence.

Le principe d'émergence stipule que le bruit de l'éolienne doit être limité de telle façon que le bruit ambiant ne dépasse pas le bruit résiduel de 5 dB A le jour (de 7 à 22h) et de 3 dB A la nuit (de 22 à 7 h) (voir Annexe V).

Pour simple exemple, si le bruit résiduel est mesuré en un point à 45 dB, le bruit émis par l'éolienne sera limité de telle façon qu'en ce point le niveau sonore ambiant ne dépasse pas 50 dB A dans la journée et 48 dB A la nuit.

Ce critère d'émergence maximale appelle les remarques suivantes :

1. Le *bruit résiduel* varie au cours de la journée en fonction de multiples facteurs : conditions climatiques (vent, humidité, température, etc.), activités environnementales (trafic, nature, etc.), topographie des lieux, etc.

Le respect du critère d'émergence nécessite donc un monitoring en temps réel qui, d'après certains témoignages, n'est pas assuré dans tous les parcs éoliens.

2. Le **bruit ambiant** se situerait en moyenne de 30 à 50 dB A [55]. Mais il n'est pas plafonné. Ceci signifie que même si le bruit résiduel est important, ce principe autorise un « rajout » de 5 dB le jour et de 3 dB la nuit.
3. Par ailleurs, ce seuil de 35 dB est supérieur à celui défini pour les bruits perçus dans les autres types d'habitations (c'est-à-dire non concernées par les fermes éoliennes). Pour ces dernières, le seuil est fixé à 30 dB à l'extérieur des habitations et à 25 dB à l'intérieur (article R1334-32 et R1334-33 du code de Santé Publique - décret du 31 août 2006). En d'autres termes, le seuil à partir duquel intervient une limitation de 5 dB à un ajout sonore (bruits de voisinage, etc.) dépend du type d'émetteur du bruit, les éoliennes étant « favorisées » par rapport aux autres bruits ordinaires...

Pour comparaison, il est intéressant de noter qu'en matière de transport, l'OMS recommande de ne pas dépasser 40 dB A à la façade des habitations (l'ANSES recommandant 42 dB A).

Par ailleurs, certaines associations signalent que les contrôles acoustiques qu'elles sont en droit d'exiger ne sont pas systématiquement effectués (voir annexe VI).

iii) Diminution du niveau de la source sonore.

Significative, elle ferait taire toute critique vis-à-vis des nuisances sonores.

Des améliorations techniques visant à réduire les turbulences ont été et sont développées consistant par exemple en des ajouts aérodynamiques (type ailettes intégrées sur la surface des pales ou Dinotail placées sur le bord de fuite des pales), ou en une modification de l'orientation des pales face au vent et devant le mât. La mise en place de modes de bridage performants, basés sur un monitoring acoustique estimant les émergences en temps réel, localisant les sources sonores prédominantes et déclenchant automatiquement une baisse du fonctionnement voire l'arrêt des éoliennes, constitue la solution de choix. Cette technologie semble déjà exister et sa généralisation sur toutes les éoliennes, même anciennes, serait souhaitable.

Notons toutefois que ces mesures n'agiraient pas sur le caractère irrégulier, aléatoire, du bruit généré même atténué.

2. L'éloignement des éoliennes

La distance entre premières habitations et éoliennes fait l'objet de réglementations ou de recommandations variables en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, etc. Elle varie ainsi de 500 à 2 000 mètres [1,56]. En France, comme signalé plus haut, elle est donc fixée à 500 mètres, les diverses démarches visant à la porter à 1 000 ou 1 500 mètres n'ayant finalement pas été retenues.

Afin d'atténuer l'impact sonore, réel ou supposé, des éoliennes, il serait tentant de reprendre la recommandation de 1000 mètres. Mais cette recommandation se heurterait à plusieurs objections d'ordre politique et industriel : i) une telle mesure impliquerait l'arrêt d'environ la moitié des chantiers de construction actuellement en cours ; ii) l'éloignement des éoliennes aurait peu d'impact, les constructeurs augmentant alors leur puissance et donc leur niveau d'émission sonore tout en respectant les critères acoustiques d'émergence au site d'habitation ; iii) l'adoption d'un minimum de 1000 mètres en réduisant la superficie des fermes compte tenu des terrains disponibles en France réduirait – selon des sources politiques et industrielles - significativement la couverture des régions en électricité (pour autant que les autres sources d'approvisionnement, notamment nucléaire, fassent défaut).

En tout état de cause, la nuisance sonore des éoliennes de nouvelles générations ne paraît pas suffisante pour justifier un éloignement de 1000 Mètres. La nuisance visuelle en revanche ne pourra que s'aggraver du fait que leur hauteur va pratiquement doubler celle des éoliennes actuelles (cf. section 4.4). Cette nuisance étant en partie liée à la taille, il apparaît logique de lier leur point d'implantation à leur hauteur, au travers d'études d'impact visuel appropriées.

i) L'information du public

L'analyse des doléances montre que beaucoup de riverains se plaignent d'avoir été mis devant le fait accompli, n'apprenant l'installation d'une ferme que lorsque débute le chantier d'implantation. Les procédures d'installation de fermes éoliennes prévoient pourtant qu'une campagne publique d'information est organisée dans un périmètre de 6 Kms autour du futur site (Annexe VI) et que toute la population concernée puisse exprimer son avis, ses suggestions voire éventuellement ses contre-propositions.

Manifestement les doléances manifestées par de nombreuses associations suggèrent que cette phase d'enquête publique n'est pas conduite avec la rigueur suffisante. De même, les requêtes